

**dih a l**

délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

actes de la journée d'échanges  
du vendredi 27 septembre 2013

Journée nationale d'échanges

**l'anticipation et l'accompagnement  
des opérations d'évacuation des  
campements illicites : point d'étape**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Ministère de  
l'Égalité des territoires  
et du Logement

[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)



# SOMMAIRE

<b>Avant propos</b>	<b>5</b>
<b>Ouverture et propos introductifs</b>	<b>7</b>
<b>Introduction du Préfet Alain REGNIER</b>	<b>7</b>
<b>intervention de son Excellence Bogdan MAZURU</b>	<b>9</b>
<b>intervention de Dominique BAUDIS</b>	<b>11</b>
<b>Propos liminaire de Laurent EL-GHOZI</b>	<b>13</b>
<b>Atelier sur les dynamiques locales</b>	<b>15</b>
Michèle CREOFF	15
Marie-Dominique DREYSSE	15
Jean-François COURET	15
Annick PORTES	15
Sébastien THIERY	15
<b>Compte rendu de l'atelier "dynamiques européennes"</b>	<b>27</b>
<b>Compte rendu de l'atelier "accès aux droits"</b>	<b>29</b>
<b>Intervention de George PAU-LANGEVIN</b>	<b>31</b>
<b>Table ronde : Regard(s) sur les ateliers</b>	<b>35</b>
Jean-François CORTY	35
Philippe GUSTIN	35
Jean-Yves LECONTE	35
Jeroen SCHOKKENBROEK	35
Louis SOUCHAL	35
<b>Table ronde de clôture</b>	<b>43</b>
Aline ARCHIMBAUD	43
Michel BILLOUT	43
Anina CIUCIU	43
Laurent EL-GHOZI	43
Marie LAJUS	43
<b>Conclusion</b>	<b>49</b>



# Avant propos

---

Le 26 août 2012, sept ministres signaient une circulaire interministérielle relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. Le 14 mai dernier, lors d'une rencontre avec les associations, le Premier ministre a rappelé la ligne politique équilibrée du Gouvernement sur la question de l'accompagnement des familles vivant dans les bidonvilles et campements illicites.

Un an après l'envoi de cette circulaire aux préfets, la DIHAL organise en partenariat avec des représentants du monde associatif et des collectivités territoriales, une journée nationale d'échanges pour faire le point sur sa mise en oeuvre.

Quelles dynamiques ont été engagées au niveau local ? Pour quels résultats ? Quelles dynamiques au niveau européen ? Quelles avancées quant à l'accès aux droits des personnes ? Telles seront quelques-unes des questions auxquelles il sera tenté de répondre à l'occasion de cette journée d'échanges.



# Ouverture et propos introductifs

---

## INTRODUCTION DU PREFET ALAIN REGNIER

DELEGUE INTERMINISTERIEL POUR L'HEBERGEMENT ET L'ACCES AU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI OU MAL LOGEES

Je suis très heureux de vous accueillir si nombreux puisque nous avons reçu plus de 300 inscriptions pour cette journée nationale. Je voudrai remercier les parlementaires présents qui soutiennent cette action, les élus et les représentants des collectivités locales et du monde associatif. Je remercie également le député des Bouches-du-Rhône, François-Michel Lambert, grâce à qui nous avons obtenu cette salle dans ce lieu symbolique qu'est l'Assemblée nationale. Je voudrai remercier les personnalités ayant accepté de participer à cette introduction : le Défenseur des droits, Monsieur Dominique Baudis qui a remis en juin un rapport très complet sur l'application de la circulaire du 26 août 2012, son Excellence Bogdan Mazuru avec qui nous entretenons une relation plus que cordiale et mon collègue, l'ambassadeur de France en Roumanie, Philippe Gustin que je remercie pour tout le travail mené dans la coopération bilatérale entre la France et la Roumanie. Je remercie enfin mes collaborateurs pour cet important travail, dans un contexte qui n'est pas facile pour une équipe interministérielle. Madame Zahra Boudjemaï assurera l'animation de la journée et je l'en remercie vivement.

Nous discuterons de l'application de la circulaire, un an après, pour réaliser un bilan d'étape, notamment sur les difficultés rencontrées. L'action publique est partenariale, raison pour laquelle sont réunis ce jour représentants de l'Etat, de l'administration centrale, des services déconcentrés, des collectivités locales et des associations qui tentent depuis un an de travailler ensemble. Le sujet est difficile et l'actualité a d'ailleurs amené un certain nombre de représentants d'organisations non gouvernementales à ne pas participer à cette journée. Après avoir échangé avec ceux qui sont présents, j'ai proposé aux associations de prendre la parole dès l'introduction. Tous pourront s'exprimer librement au cours de la journée. Nous menons une approche globale afin d'améliorer la situation sur les différentes thématiques visées par la circulaire : le logement, l'emploi, l'éducation, la santé et l'accès aux droits.

Je tiens à excuser Madame Marietta Karamanli, députée de la Sarthe, qui vient de publier un rapport, pour le compte de l'Assemblée nationale, sur la question des campements et de la minorité Rom avec la mise en perspective sur l'action de l'Union européenne, et Monsieur Olivier Noblecourt, vice-président de Grenoble Alpes métropole.

Je souhaite replacer cette mission « campement » dans la mission générale que m'a confiée le Premier ministre. Ce poste de délégué interministériel existe depuis janvier 2010, avec une approche basée sur le droit commun et les enjeux du mal logement dont les bidonvilles représentent la forme extrême des situations non acceptables dans des démocraties et des pays développés. La mission complémentaire que m'a confiée le Premier ministre Jean-Marc Ayrault s'inscrit dans le cadre de mes missions de droit commun. La République française n'a pas de préfet Rom mais un préfet délégué interministériel en charge du mal-logement qui s'occupe effectivement des bidonvilles où vivent essentiellement des ressortissants d'Europe de l'Est. La France ne mène pas de politique ethnique, je tiens à le rappeler solennellement. Il s'agit de mettre en œuvre une politique à l'intérieur des droits qui s'appliquent dans notre pays. La loi du 31 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions rappelle, dans son article 1<sup>er</sup>, l'égalité de dignité de tous les êtres humains et l'accès de tous aux droits de tous. La France ne mène pas de politique spécifique mais une politique pour toutes les personnes en difficulté qui ont besoin d'un soutien de la République pour vivre et avoir une pleine citoyenneté. La mission qui m'a été confiée par le Premier ministre visant à coordonner la mise en œuvre d'une circulaire signée par sept ministres s'insère dans le corpus législatif français et dans le corpus européen dans la directive 2004-38, fondement de la liberté de circulation dans l'espace européen.

Après un an de travail interministériel, j'ai acquis la conviction que les difficultés rencontrées peuvent être surmontées. La principale difficulté concerne la compatibilité de deux temps : le court terme et le moyen et long terme. Le temps court des décisions de justice et des situations sanitaires inacceptables doit être concilié avec le temps de moyen et long terme qui est celui de l'insertion, de l'éducation et de l'intégration mais aussi le temps de la coopération entre les Etats et les collectivités. Il convient de s'insérer dans un triangle qui regroupe les pays dans lesquels les migrations s'opèrent, l'Union européenne avec ses politiques transnationales et les pays d'origine de ces personnes en migration dans l'espace européen. Ce triangle doit fonctionner de la manière la plus synchrone possible. Sans cela, nous ne réussirons pas. Il faut donc concilier les temps courts de l'application des décisions de justice qui provoquent parfois des drames humains et la dynamique de moyen et long terme. La politique est centralisée mais aussi décentralisée, reposant sur des agglomérations et des territoires. Ce ne peut fonctionner qu'avec une coopération intelligente, au sein des Etats entre le centre et les collectivités. Au-delà des tensions et des difficultés, la circulaire doit être appliquée. Le Président de la République a indiqué la semaine dernière aux associations qu'elle devait être appliquée de manière homogène dans tous les départements de la République. Telle est ma mission, difficile mais pas impossible. Lutter contre le racisme, contre les formes de discrimination est un combat quotidien. J'espère que nous nous retrouverons dans un an pour dresser le bilan de cette seconde année. Vous trouverez dans le dossier les pistes que j'ai proposées au Premier ministre et qui ont été acceptées. Nous continuerons à travailler en interministériel. J'espère que cette politique des petits pas sera reconnue comme une politique publique apportant des réponses concrètes puisque notre rôle n'a de sens que pour les personnes qui se trouvent dans les situations les plus fragiles. Les Etats de l'Europe occidentales reposent sur une philosophie politique consistant à avoir construit des Etats sur la base de la loi. La loi vise à protéger les plus faibles et les fonctionnaires et les agents publics doivent s'assurer de l'exécution des lois qui garantissent les droits fondamentaux de chacun dans notre société.



# INTERVENTION DE SON EXCELLENCE BOGDAN MAZURU

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE DE  
ROUMANIE EN FRANCE

Je voudrai tout d'abord vous remercier pour l'invitation et pour l'activité menée par le Préfet, Monsieur Alain Régnier, sur ce sujet difficile et sensible. J'avais préparé un discours mais je ne lirai pas puisque nous vivons des jours compliqués. Je soulignerai simplement quelques éléments du point de vue roumain et de l'ambassadeur de la Roumanie. J'ai été étonné de la force avec laquelle ce sujet est entré dans le débat politique. Ce sujet est effectivement compliqué, difficile. Monsieur le ministre Valls a déclaré que l'intégration était un processus compliqué, avec des résultats visibles à moyen et long terme. Les représentants des collectivités territoriales et des organisations non gouvernementales savent bien combien le processus est difficile. La Roumanie fait beaucoup d'effort et a une volonté politique. J'ai entendu dire que les Roms quittaient la Roumanie car ils étaient discriminés, ce qui n'est pas vrai : ils quittent la Roumanie pour des raisons économiques. Les médecins roumains ou les ingénieurs roumains qui viennent travailler en France ne partent pas car ils sont discriminés mais pour des raisons économiques. Je peux citer de nombreux exemples, dans la législation roumaine, pour démontrer que les Roms ne sont pas discriminés, au contraire. Les Roms bénéficient ainsi de places réservées dans l'éducation, de l'école élémentaire à l'université car nous croyons que l'éducation est la clé du processus d'intégration. Les résultats ne sont toutefois visibles qu'à moyen et long terme. Nous réalisons des efforts dans tous les domaines pointés par la Commission Européenne pour l'intégration des Roms : l'éducation, l'emploi puisque nous avons organisé des foires d'emploi dédiées exclusivement aux Roms, mais aussi le logement – ceux qui étaient présents aux Assises de Constanta ont pu constater les efforts réalisés à destination des personnes défavorisées, incluant les Roms – et la santé, avec des campagnes de vaccination. Nous pouvons sûrement faire davantage et mieux mais c'est un cliché que de dire que ces personnes partent car elles font l'objet de discrimination en Roumanie.

Un second cliché consiste à dire que l'adhésion de la Roumanie à l'espace Schengen amènera une vague importante de Roms car la libre circulation des citoyens à l'intérieur de l'Union européenne ne relève pas de Schengen. L'adhésion à l'espace Schengen repose sur la capacité du pays de protéger les frontières extérieures de l'Union européenne, ce que la Roumanie fait très bien. Cette adhésion, que nous espérons, n'apportera pas un Roumain supplémentaire en France car la liberté de circulation existe déjà.

Le respect de la loi est fondamental, dans toutes approches sur la question des Roms, partout en Europe. Les médias français m'ont demandé comment je réagissais aux propos du ministre Valls et à ce que la Commission a répondu sur la question. J'ai indiqué que je voyais un dénominateur commun qui était le respect de la loi nationale en France et du droit européen. De ce point de vue, les solutions pour résoudre le problème des Roms s'inscrivent dans le juste chemin.

Nous devons nous montrer rationnels et coopérer, ce que nous faisons avec le préfet Régnier, avec l'ambassadeur de France à Bucarest et avec le gouvernement français. Nous espérons dépasser cette tempête politique qui dure depuis une semaine. J'espère que ce n'est qu'une tempête d'été, très forte mais très courte.



# INTERVENTION DE DOMINIQUE BAUDIS

## DEFENSEUR DES DROITS

Monsieur le délégué interministériel Je vous remercie de m'avoir invité à cette séance inaugurale de votre colloque consacré à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

Depuis mon entrée en fonction comme défenseur des droits, il y a un peu plus de deux ans, la situation des migrants venus des pays d'Europe centrale et de culture Rom constitue en effet une de nos priorités compte tenu du nombre de réclamations que nous recevons, souvent relayées par les associations qui accomplissent un travail auquel je tiens à rendre hommage. Nos quatre missions sont concernées : la relation entre les citoyens et les pouvoirs publics, la déontologie des services de sécurité, la défense des enfants et la lutte contre les discriminations au rang desquelles figure la nationalité. Une telle rencontre s'avère indispensable puisque nous assistons à la montée de l'irrationalité dans un débat où le droit devrait pourtant conserver toute sa place : irrationalité des arguments, des comportements et des prises de position. Mon rôle est de veiller aux droits des personnes, des migrants comme des riverains. Lorsque les revendications se heurtent, le recours au droit est bien souvent la seule solution, introduisant de la raison là où les passions ont pris le pas sur toute autre considération. Je connais et je comprends les positions des uns et des autres. En tant qu'ancien élu local, je comprends les soucis de ceux qui représentent les riverains ; comme défenseur des droits, je mesure l'atteinte portée à l'intégrité des personnes dont les abris sont évacués avant d'être détruits, sans solution de relogement, et dont le parcours scolaire des enfants est interrompu et l'accès aux soins compromis. Ce n'est pas par des anathèmes ou des slogans que nous ferons disparaître le problème. Seuls le droit et la raison permettront d'y faire face.

Concernant le droit, nous ne demandons que l'application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012. Ce texte a été approuvé par l'ensemble des membres du gouvernement et il est signé par le Premier ministre. Il prévoit un diagnostic social préalable, collectif et individuel dès lors qu'une opération de démantèlement de camp est demandée par la justice. Le parcours scolaire des enfants, le relogement des familles, l'aide à la recherche d'emploi, l'accès aux soins médicaux sont les principales rubriques de ce diagnostic social. Il ne s'agit pas de s'opposer à la mise en œuvre des décisions de justice ou d'en différer l'application mais d'établir de manière méthodique, un état des personnes avant de procéder à toute évacuation des lieux. Malheureusement, force est de constater que cette circulaire interministérielle n'est pas toujours appliquée. Trop souvent, des évacuations se produisent sans décision de justice préalable. Trop souvent, le délai de trois mois entre le jugement et le démantèlement n'est pas respecté, délai pourtant nécessaire pour établir le diagnostic social. A chaque fois que nous avons dû saisir la justice administrative, elle nous a donné raison sur ce délai de trois mois : ni l'Etat ni les collectivités locales n'ont fait appel de ces décisions. A la demande des personnes concernées et des associations, nous sommes intervenus pour plus de 4 000 personnes et nous avons souvent obtenu des résultats, grâce à des élus, des préfets ou, le plus souvent, des décisions de justice.

Ce débat concernant la protection des droits des personnes avait besoin d'une vision d'ensemble. Nous avons dressé un bilan de l'application de la circulaire interministérielle d'août 2012, après neuf mois d'application. Nous formulons quatre séries de recommandations. Hélas, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse à ce document, transmis à Matignon l'été dernier. Confronté à ce silence, j'ai relancé il y a quelques jours le Premier ministre, ainsi que la loi le permet.

La raison doit prévaloir et guider notre démarche. La discrimination faite aux migrants d'origine Rom venus des pays d'Europe de l'Est n'est pas un problème hexagonal mais bien un problème européen sous tous ses aspects : liberté de circulation, droits fondamentaux des migrants, lutte contre les réseaux mafieux, défense des plus vulnérables, intervention financière de l'Union européenne, prise de position du Conseil de l'Europe... Nous ne pouvons résoudre un problème national quand le défi est adressé à tout notre continent. J'ai donc lancé un appel à mes homologues dans les différents pays. A celles et ceux qui assument leurs responsabilités dans les pays d'origine, j'ai demandé ce qui était fait des lignes de crédit des fonds structurels ainsi que les actions visant à une meilleure inclusion de leurs concitoyens de même nationalité et de culture Rom. La plupart des pays sont membres de l'Union européenne : Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Bulgarie, Hongrie et Croatie. Ils sont eux aussi tenus au respect de la charte européenne des droits fondamentaux dont l'article 1<sup>er</sup> pose que la dignité humaine est inviolable et doit être respectée et protégée par tous les Etats. J'ai demandé à Viviane Reding, commissaire européenne aux droits fondamentaux de nous réunir à Bruxelles afin de confronter nos situations, recenser nos objectifs et nos moyens de les atteindre. J'ai enfin procédé à un recensement des bonnes pratiques dont nous pourrions nous inspirer pour tenter une approche communautaire de cette question. Dès que les résultats de cette démarche européenne seront établis, je les adresserai au Premier ministre ainsi qu'aux élus et représentants des associations.

Permettez-moi de vous adresser tous mes encouragements pour ce que vous faites dans un contexte on ne peut plus difficile.

## PROPOS LIMINAIRE DE LAURENT EL-GHOZI

Il était indispensable que la voix de ceux qui travaillent auprès des personnes assignées et réduites à la qualité de Rom soit aussi entendue en introduction de cette journée. Je suis fondateur de l'association pour l'accueil des gens du voyage, cofondateur du comité national Droits de l'homme Romeurope, président de la FNASAT Gens du voyage et élu local à Nanterre. J'interviens au nom du comité technique Romeurope et de tous les militants et associations confrontés aux difficultés de vie des personnes, à l'indignité des bidonvilles et aux propos racistes. La tentation était grande et les motivations légitimes de ne pas être présent aujourd'hui, tant les déceptions peuvent conduire à la résignation. Après réflexion collective, nous avons décidé de participer à cette journée dont l'objectif est de favoriser le rassemblement pour combattre la misère dans laquelle sont confinées moins de 20 000 personnes, contraintes par nos politiques de vivre dans des bidonvilles en France. La France compte 170 000 personnes sans domicile fixe et 3,5 millions de personnes très mal logées et connaît une crise économique, sociale et morale et voit se fissurer son pacte républicain. La France doit être à la hauteur du pacte de dignité à l'égard de la population française, des étrangers et de la communauté internationale, pacte appuyé sur le droit commun.

La question se pose d'une confiance rompue entre ces acteurs qui agissent au quotidien pour apporter aux habitants des bidonvilles une vie plus digne et le gouvernement. >L'humanité, le courage et la pugnacité de citoyens bénévoles et désintéressés ont permis de lutter au quotidien, depuis 20 ans, contre les indignités faites aux habitants des bidonvilles, citoyens roumains et bulgares, pas toujours Roms, citoyens européens qui construisent eux-mêmes leurs conditions d'existence, travaillent dur pour survivre et nourrir leurs enfants, malgré les restrictions à l'accès à l'emploi, les refus d'inscription à l'école, les expulsions répétées, le rejet et la violence. Il n'y a pas de place en République pour des politiques publiques qui ciblent une catégorie de personnes appréhendée selon des origines ethniques, réelles ou supposées. Personne n'est déterminé par son origine et personne ne peut être déclaré « inintégré » au prétexte d'une appartenance culturelle assignée, supposée, fantasmée ou délibérément construite. C'est en ce sens que les déclarations du ministre de l'Intérieur réclament une clarification sans ambiguïté et sans délai. Le 27 septembre 1973, le Président Pompidou avait, après un été de violences racistes, solennellement réaffirmé les principes de la République, les exigences de la Constitution, les valeurs de la France, ici bafouées.

Oui, la France compte 400 bidonvilles, quel que soit le rythme des expulsions, sources d'exaspération et de craintes pour les riverains qui constituent une problématique légitime pour certains élus locaux et qu'il faut évidemment supprimer. Ces bidonvilles comptent des citoyens européens, maintenus à l'écart des services et dispositifs de droit communs, constamment désignés comme responsables de tous nos maux. Il est de la responsabilité de nos élus de travailler à la cohésion sociale plutôt qu'attiser les tensions. Il est du devoir des autorités de développer les conditions d'accès aux droits pour tous, sans préjugés ni discriminations. Il est de la responsabilité de tous de condamner les propos racistes, d'où qu'ils viennent. N'inversons pas les responsabilités : personne ne souhaite vivre en

bidonville ; personne ne se résigne à la misère dans laquelle sont cantonnées ces personnes. Cette situation est le résultat d'un échec sans appel de 20 ans de politique publique inchangée entre évacuations - 12 000 personnes évacuées des terrains en 2012, plus de 10 000 dans les six premiers mois de l'année 2013 – et illusoire éloignement du territoire, politique indigne, totalement inefficace et coûteuse. Pourquoi la poursuivre quand tous les rapports le répètent à longueur de temps ?

L'an dernier, sept ministres signaient une circulaire interministérielle posant les conditions d'un plein accès aux droits. Comment expliquer que seul le volet sécuritaire reste le moteur de l'action publique ? Pourquoi les seuls projets qui émergent participent trop souvent d'une mise à l'écart des populations ? Qu'en est-il, en termes de droits ? Les interventions des responsables publics laissent clairement apparaître une forte méconnaissance du sujet, voire son instrumentalisation délétère. Ce déchaînement politico-médiatique doit cesser avant que toutes les barrières morales ne cèdent : la raison et le droit doivent s'imposer. Qui peut penser que 20 000 personnes, dont 40 % d'enfants, menacent la République ? Qui peut penser que cela pose, même dans un contexte de crise économique et sociale, un problème insurmontable ? Nul ne peut renvoyer la responsabilité aux pays d'origine dans une Europe qui a choisi la libre circulation et de la libre installation, réaffirmée par Viviane Reding. La situation des migrants Roms et des gens du voyage doit être très clairement distinguée. La France ne peut se permettre de donner des leçons à ses voisins quand elle est le seul pays loi européen à maintenir une législation d'exception, appliquée à une partie de ces citoyens avec la loi de 1969, quand elle n'est pas capable d'abroger le statut discriminatoire auxquels sont soumis les Français du voyage depuis plus d'un siècle en France.

Le débat doit être dépassionné. L'intégration de populations étrangères et la résorption des bidonvilles sont constitutives de l'histoire française, avec notre capacité d'intégration, respectueuse des différences. Une autre politique est possible, respectueuse des principes et des hommes, si pouvoirs publics, élus locaux, médias, population cessent de jeter de l'huile sur le feu du racisme et se mettent réellement au travail pour que l'intégration, inscrite dans la circulaire interministérielle du 26 août, soit enfin appliquée également et partout : rien que la circulaire mais toute la circulaire. C'est à la construction de ce vivre ensemble solidaire que cette journée doit tenter de contribuer.

## **PROJECTION D'UN REPORTAGE VIDEO « PORTRAITS CROISES »**

*Un film est projeté.*

### **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Je remercie Jérôme qui a monté le film. Il était important de présenter ces regards croisés sur trois personnes.

Je vous propose ensuite de rejoindre l'atelier auquel vous vous êtes inscrits. Trois ateliers sont proposés sur les thèmes suivants : dynamiques locales, dynamiques européennes et accès aux droits. Vous bénéficierez de témoignages et pourrez réagir. Ces ateliers constituent des lieux d'échange et de confrontation, après un an de mise en œuvre de la circulaire.

# ATELIER SUR LES DYNAMIQUES LOCALES

## **MICHELE CREOFF**

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE DU CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE, EN CHARGE DU POLE ENFANCE ET FAMILLE

## **MARIE-DOMINIQUE DREYSSE**

ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE ET DE LA SANTE AUPRES DU MAIRE DE STRASBOURG

## **JEAN-FRANÇOIS COURET**

SECRETARE GENERAL ADJOINT A LA PREFECTURE DU BAS-RHIN

## **ANNICK PORTES**

DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU DEPARTEMENT DU NORD

## **SEBASTIEN THIERY**

COORDINATEUR DE L'ASSOCIATION PEROU

*L'atelier est animé par Dominique DEVIN--MAUZARD, directrice du pôle développement des projets territoriaux DIHAL, et Anne CINGET, chargée de mission études et valorisations DIHAL.*

### **DOMINIQUE DEVIN--MAUZARD**

Notre atelier se penchera sur les dynamiques locales, à partir de trois territoires témoins que sont les agglomérations de Strasbourg et de Lille et le département du Val-de-Marne. L'objectif est de comprendre les dynamiques en œuvre dans les territoires, au regard des objectifs énoncés par la circulaire du 26 août 2012, et de voir quels enseignements nous pouvons en tirer pour améliorer la situation sur le terrain. La circulaire incite les préfets à anticiper, à accompagner et à proposer des solutions aux familles avant les évacuations. J'espère que le débat sera fructueux. Nous vous proposons d'organiser le débat autour de trois thèmes convenus avec les intervenants : le partenariat, le diagnostic et les actions opérationnelles.

### **UN INTERVENANT**

Je trouve que la présence des associations est insuffisante ainsi que celle des Roms. Il conviendrait donc de prévoir un temps d'échange suffisant pour que les intervenants de terrain puissent réagir.

### **DOMINIQUE DEVIN--MAUZARD**

J'invite bien évidemment les associations et élus à compléter les interventions.

## **UN INTERVENANT**

Le territoire de Seine-Saint-Denis devait être un territoire témoin mais a disparu du préprogramme.

## **UN INTERVENANT**

Ceci semble révélateur.

---

## **LE PARTENARIAT**

---

### **MARIE-DOMINIQUE DREYSSE**

Je vous présenterai l'expérience de Strasbourg, sachant que nous travaillons avec la DIHAL depuis longtemps. En préambule, je souhaite dire qu'aucun campement n'a jamais été, dans le Bas-Rhin, évacué par la force. Toutes les fermetures de site sont toujours intervenues grâce à la négociation, en général pour améliorer les conditions de vie des personnes.

La circulaire du 26 août 2012 a été bien accueillie à Strasbourg car elle marquait un vrai changement de position gouvernementale et exprimait la volonté d'apporter des réponses individualisées et territorialisées et de mettre fin aux conditions de vie indignes ce qui correspondait à nos objectifs locaux. Depuis 2008, nous nous étions engagés dans une politique de petits pas, reprenant les termes de la circulaire en ce qui concerne les axes de travail prioritaires et la manière de le déployer avec les acteurs de terrain, les personnes et les collectivités locales. Cette circulaire nous dotait donc d'un cadre sur lequel nous appuyer pour renforcer l'action locale.

En 2008, Strasbourg comptait des bidonvilles de pauvres, migrants, à la rue, souvent Roms et souvent Roumains. Ces bidonvilles étaient des zones de non-droit, privatives de fait puisque les seules interventions étaient celles de Médecins du Monde ou de la police municipale. Les seuls contacts avec les services de la ville étaient établis par les services sociaux et la PMI. Nous avons décidé de changer de regard pour aborder ces problématiques, passant d'un regard de sécurité publique à un regard de solidarité, d'accès à la dignité et aux droits essentiels. Strasbourg portait une responsabilité à trois niveaux. En premier lieu, Strasbourg portait une politique de solidarité et de lutte contre les inégalités sociales. En second lieu, la ville porte depuis longtemps de larges politiques sociales qui nous permet de travailler de manière élargie. Ainsi, la ville pilote l'action sociale, la PMI et un service de protection des mineurs. Enfin, Strasbourg est le siège d'institutions européennes et il semblait inconcevable que des citoyens européens vivent ainsi sur notre territoire. Nous avons donc adopté une démarche pragmatique, considérant que la situation était complexe et que nous devons nécessairement passer par des dialogues, des passerelles et des partenariats pour construire. Nous avons l'habitude du partenariat et voulions faire participer les habitants de la ville, dont font partie ces citoyens à la rue, en construisant les politiques avec les personnes concernées.

En janvier 2009, le premier site est fermé, avec un droit d'hébergement et un droit au séjour pour tous, grâce à la collaboration étroite des services de l'Etat, de Médecins du Monde et d'acteurs de l'hébergement d'urgence. La DDASS a soutenu la ville par des moyens *ad hoc* pour réaliser un travail de médiation pendant un an, ce qui constituait le premier partenariat avec un comité de pilotage entre les services de l'Etat, des acteurs sociaux, des acteurs de terrain, des acteurs de l'hébergement et la collectivité.



En septembre 2010, les réflexions aboutissent à un projet d'espace temporaire d'insertion pour héberger, accompagner et permettre l'accès au droit sur les quatre axes de la circulaire. Ce projet a vu le jour en novembre 2011 et concernait 100 personnes, 150 aujourd'hui. Cet espace temporaire d'insertion était doté d'un conseil de vie sociale permettant, régulièrement, aux résidents du site d'avoir un espace d'échange et de dialogue transversal. Ce premier partenariat a permis un rapprochement avec le Conseil de l'Europe qui a abouti à la mise à disposition d'un médiateur pendant six mois, aujourd'hui recruté par la ville de Strasbourg.

Le 26 août 2012, nous avons initié un autre partenariat qui revêt trois formes, la première consistant en la création d'une mission Rom, composée de quatre personnes, pilotée par la direction générale et trois adjoints de la ville de Strasbourg : celui de la solidarité, celui des affaires européennes et celui de la sécurité. Cette mission instaure une action en transversalité avec un travail sur l'école, sur la santé, sur la sécurité, sur les relations de voisinage par le biais de la territorialité dans les quartiers et sur les questions de propreté. Les services de la construction concourent à la mise en œuvre de ces actions. L'autre pôle de partenariat est le comité de pilotage, conduit par la ville de Strasbourg et l'Etat, piloté par le préfet Couret et moi-même qui instaure une coordination des actions entre les services de la ville et a abouti à la mise en place d'une MOUS, sur un financement de la DIHAL, à la résolution du problème de simplification de la procédure du statut de la personne avec l'arrivée d'un contrat en CUI, avec cinq contrats signés, et à la mutualisation de la connaissance. Le troisième pôle de partenariat consiste en une plateforme avec les associations et les acteurs de terrain, que nous pilotons, dans les secteurs de l'insertion professionnelle (avec 50 partenaires se réunissant chaque trimestre), de la scolarisation (avec un travail entre les enseignants, l'inspection académique et les parents, sur dix établissements scolaires), du logement dans le but de trouver des solutions pérennes, de la culture et du socioculturel avec les artistes pour déconstruire les clichés, le Conseil de l'Europe et les associations de quartier concernés.

### **JEAN-FRANÇOIS COURET**

J'ai pris mes fonctions dans un contexte qui favorise les partenariats puisque la commune de Strasbourg mène une politique volontariste de travail de fond, à long terme, avec les populations se trouvant dans les campements illicites. 140 personnes se trouvent actuellement dans les espaces d'insertion de la ville et 330 sont toujours dans des campements illicites. Le volume de personnes rend donc possible un tel travail de fond, ce qui ne serait peut-être pas le cas avec 1 500 personnes concernées. Nous nous trouvons en outre dans un contexte sans pression politique ni décision de justice à mettre en œuvre. La mairie utilisait les décisions de justice pour rappeler le droit mais ne requérait pas auprès du préfet le concours de la force publique. Cette situation permettait donc de réaliser un travail de fond. Les services de l'Etat se sont donc engagés, aux côtés de la ville selon l'esprit de la circulaire avec fermeté vis-à-vis des filières et des trafics mais aussi avec humanisme.

L'Etat a noué des rapports avec les associations, rencontre régulièrement les services de la mairie et participe à un comité de pilotage élargi aux associations.

### **NATHALIE GODARD, MEDECINS DU MONDE**

Je travaille avec l'équipe de Strasbourg, depuis Paris. La ville de Strasbourg est effectivement citée comme un exemple de bonnes pratiques : elle montre l'importance de la volonté politique de la collectivité territoriale. La circulaire a doté la mairie d'outils. Médecins du Monde était partenaire de la mairie. Régulièrement, l'équipe de Strasbourg

m'indique que la mairie ne demande pas l'expulsion en application des décisions de justice et qu'il existe un travail collaboratif avec la mairie. La volonté politique et le levier de la mairie font donc la différence. Vous avez dit que les citoyens de la rue font partie des habitants de la ville, alors que d'autres municipalités considèrent que ceux qui résident sur leur terrain depuis plusieurs années sont des personnes étrangères à la ville. Ceci constitue un point d'entrée très important, même en termes de sémantique. Strasbourg reste malheureusement une exception.

### **MICHAEL GUET, CONSEIL DE L'EUROPE**

Nous considérons effectivement Strasbourg comme un exemple en France. Nous avons d'ailleurs intégré l'espace 16 de Strasbourg dans notre base de données des bonnes pratiques et politiques concernant les Roms. La population concernée n'est effectivement que de quelques centaines de personnes – et non de plusieurs milliers. Un problème qui se pose en France est que les communautés Roms sont très concentrées, notamment en Seine-Saint-Denis. L'étalement de la répartition géographique des 20 000 Roms en France faciliterait sans doute l'intégration. Ceci devrait toutefois se faire en concertation avec les familles, les Roms vivant en communauté.

Je tiens à souligner que la mairie de Strasbourg s'est montrée très discrète quant aux mesures prises, sans tapage médiatique, ce qui a sans doute contribué à la réussite du projet. Strasbourg a en outre amené les familles à proximité du centre de la ville alors qu'elles se trouvaient auparavant en marge de la ville.

### **DOMINIQUE DEVIN—MAUZARD**

Connaissez-vous d'autres exemples de territoires qui fonctionnent bien ?

### **ANNE CINGET**

Vous pouvez aussi citer des territoires qui fonctionnent moins bien puisque nous sommes sur un échange constructif. D'autres actions se font sur d'autres territoires. Comment associer les partenaires ? Comment les mobiliser davantage ? Quels sont les freins de ces partenariats ? L'objectif de cet atelier est de formuler des propositions pour améliorer la situation.

### **JEAN-YVES LESAGE, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, SAINT-DENIS**

Strasbourg constitue effectivement un exemple rare. Le problème rencontré en Seine-Saint-Denis n'est pas d'améliorer la situation mais de débiter. Il n'existe aucun comité de pilotage : ni localement, ni au niveau du département, ni avec le préfet, ni avec le Conseil général. Seule la police intervient pour chasser, camp après camp. Les diagnostics sociaux consistent en de vagues recensements de la population, sans aucun projet. Certains maires, même socialistes et communistes, font de leur mieux pour que les enfants ne soient pas scolarisés. Telle est la réalité de notre département où seule la police intervient pour effrayer aux gens en leur annonçant une expulsion – fictive – pour le lendemain, dans l'espoir que les familles se déplacent jusqu'à la commune voisine. Les villes jouent au ping-pong avec ces Roms pourtant installés depuis plusieurs années sur notre territoire. Certains enfants scolarisés ont connu sept expulsions de camp et font parfois des kilomètres tous les matins pour se rendre à l'école où ils sont scolarisés. Le fait que le département compte davantage de Roms que les autres ne constitue pas une excuse : si les communes se partageaient l'effort social, elles n'assumeraient chacune qu'une petite dizaine de familles.

### **MICHELE CREOFF**

Le préalable à un début de commencement requiert effectivement une cohérence et des rencontres sur les principes d'actions. Sans volonté politique des communes et des territoires, les associations, les services sociaux et les enseignants s'épuisent. Dans le Val-de-Marne, le collectif Rom s'est fortement mobilisé, dès le départ, et les volontés politiques et associatives se sont rencontrées.

Dans le champ professionnel, il convient que les services en charge de l'action sociale, de la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance et de l'insertion considèrent que ces populations sont de leur compétence de droit commun. Nous avons débuté par cela dans le Val-de-Marne en 2003, en construisant une volonté politique mais aussi une volonté technique et en exerçant vis-à-vis de ces populations nos politiques de protection maternelle et infantile et nos politiques d'insertion sociale. Les communes d'Orly ou de Choisy ont fait de même pour leurs compétences obligatoires telles que la scolarité des enfants, le ramassage des ordures et l'accompagnement des publics vulnérables. Chacun a redéfini, dans une volonté politique, ses périmètres de droit commun en articulant toutes les politiques de droit commun, avec une forte mobilisation militante. Depuis 2003, nous commençons à avoir une politique d'insertion des familles qui vivent en bidonvilles. Tous ces éléments doivent se combiner pour commencer à travailler.

### **UMBERTO GUERRA, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ROMEUROPE**

Avez-vous constaté un appel d'air à Strasbourg ?

### **MARIE-DOMINIQUE DREYSSE**

J'ai toujours affirmé que nous ne subirions pas d'appel d'air, d'autant que nous n'avons pas fait une grande publicité. Nous n'avons donc eu ni opposition virulente ni appel d'air. La population Rom varie entre 400 et 500 personnes.

### **UMBERTO GUERRA, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ROMEUROPE**

Il est important de le rappeler car les communes craignent cet appel d'air. Or, les chiffres ne fluctuent pas. En Seine-St-Denis, la situation est dramatique depuis l'arrivée du nouveau préfet qui refuse de nous recevoir. Les expulsions s'enchaînent et les diagnostics sociaux ne servent à rien. Nous demandons à être reçus par le préfet pour apporter des solutions car nous sommes sur le terrain à longueur de journée. Je suis Rom et sais comment il convient de procéder. Un nouveau procédé a été instauré dans le département, avec des arrêtés de 48 heures qui donnent lieu à des expulsions sans délai, sans aucune solution, malgré nos recours devant le tribunal administratif de Montreuil. Trois terrains ont ainsi été évacués en 48 heures la semaine dernière. Telle est la situation en Seine-Saint-Denis.

### **JEAN-FRANÇOIS COURET**

L'appel d'air reste une préoccupation. Les services de l'Etat mènent une action judiciaire pour démanteler les filières et les trafics. Si le nombre de personnes que nous accueillons à Strasbourg augmente fortement, le dispositif s'enrayera. Nous menons donc des actions judiciaires contre les personnes délinquantes pour dissuader ces filières de s'implanter à Strasbourg.

## LE DIAGNOSTIC

---

### **ANNICK PORTES**

Je devais être nommée à Strasbourg mais j'ai été nommée à Lille, où je suis arrivée le 26 août 2012. Ce matin, un camp est en cours de démantèlement après un démantèlement la semaine dernière. Tous les camps de Roms autour de la communauté urbaine de Lille sont successivement évacués. Notre situation diffère de celle de Strasbourg. En 2008, le Nord comptait 600 Roms contre 3 600 aujourd'hui dont 2 600 sur la communauté urbaine de Lille. La maire de Lille, présidente de la communauté urbaine, a déclaré l'an dernier qu'elle pouvait accepter sur son territoire que 1 500 Roms dans des conditions dignes. Depuis que ce seuil a été défini, nous avons dû nous attaquer à l'évacuation des campements illicites, au nombre de 41 sur la communauté urbaine. Un gros camp, Lille Sud, comprenait 1 000 personnes et constituait une priorité d'évacuation puisqu'une entreprise avait un projet d'implantation sur cet espace. Le préfet a piloté ces opérations : il a réuni un comité d'échanges qui rassemble tous les partenaires. A chaque demande d'expulsion d'un campement, un comité de suivi est mis en place avec la police, la gendarmerie, l'ARS, la DDCS, les opérateurs sociaux, le Conseil général, l'Education nationale... Depuis deux mois, j'assiste quotidiennement à une réunion.

Le préfet de région et le préfet d'égalité des chances ont posé, comme préalables à toute évacuation, l'élaboration du diagnostic social, que l'évacuation soit demandée par une collectivité locale ou par le propriétaire privé d'un terrain. Les opérateurs choisis doivent appliquer le mémento sur le diagnostic et la circulaire pour que le diagnostic porte sur la personne et les groupes familiaux. Deux opérateurs interviennent dans le département : l'AREAS et le CCAS de Lille, choisi par la DIHAL pour le campement de Lille Sud. Le diagnostic révèle les problématiques scolaires, de santé et de logement. L'ARS et l'Education nationale interviennent de manière satisfaisante mais le Nord n'a pas de place d'hébergement d'urgence. Nous avons 80 000 demandes de logement social en attente. Nous avons réussi à préempter une dizaine de logement dans le département. Nous n'avons pas un seul terrain disponible dans le Nord. Lorsque nous évacuons un camp, le diagnostic social est réalisé en bonne et due forme. Pour le campement de Lille Sud, nous avons trouvé des solutions d'hébergement pour onze familles mais, le jour de l'évacuation, il ne restait qu'une famille à laquelle nous avons proposé une solution d'hébergement dans le Pas-de-Calais, à proximité d'un hôpital, mais la famille est ensuite revenue pour rejoindre le groupe familial.

Le diagnostic doit être réalisé bien en amont, dès que le camp s'installe. Avec l'évacuation du campement de Lille Sud, un nouveau camp a été fondé, avec 350 Roms, à Wasquehal, que nous évacuerons dans 15 jours. Il ne sert alors à rien de refaire le diagnostic. Le diagnostic doit intervenir bien en amont, en proposant des solutions. J'en appelle à la solidarité nationale puisque la France compte 20 000 Roms et le Nord 3 600.

### **ANNE CINGET**

Le diagnostic constitue une étape essentielle, prévu par la circulaire du 26 août 2012. Il existe une grande hétérogénéité dans les diagnostics. Ceux-ci doivent apporter une connaissance fine et aboutir à des solutions à chaque famille, en rassemblant tous les acteurs et toutes les compétences.

### **ANNICK PORTES**

Un diagnostic requiert un temps long, pour vérifier toutes les facettes d'une personne, voire l'aider à élaborer un projet de vie.

### **PATRICK VIGNEAU, DIRECTEUR DE L'AREAS**

L'AREAS est un service social qui intervient depuis 50 ans auprès des tsiganes, gens du voyages et Roms migrants, dans le Nord et le Pas-de-Calais. Nous avons salué la circulaire et intervenons dans ce cadre. Nous avons séparé les équipes de diagnostic et d'accompagnement social, grâce à un renforcement de trois éducateurs supplémentaires alors que 12 travailleurs sociaux intervenaient déjà auprès des Roms. Nous saluons le diagnostic approfondi qui devait permettre de faire remonter les réels besoins des individus en matière de santé, insertion ou scolarisation. La réalité est toutefois plus mitigée, voire inquiétante. Le vade-mecum de la DIHAL stipule, dans la fiche 2, que *« l'expérience des derniers mois démontre que l'insuffisance d'anticipation et de proposition de solutions en amont des démantèlements, met en échec le travail d'accompagnement et d'insertion qui a pu être engagé ainsi que la scolarisation des enfants »*. Ce constat initial de la DIHAL n'a pas évolué. J'ai rendu hier un diagnostic approfondi et anticipé pour Roubaix. Or ce matin à six heures, le camp a été démantelé. Nous avons proposé des solutions à deux familles. Or, dans la soirée, une famille est partie avant l'expulsion et s'est rendue en région parisienne. Cette circulaire constitue un bon point de départ mais de nombreuses améliorations doivent encore être apportées. Notre calendrier diffère du calendrier électoral. Or, avec les prochaines élections municipales, les élus veulent montrer des exemples, en désignant un groupe comme bouc émissaire.

### **UNE INTERVENANTE**

J'accompagne Madalin PETRE. En Essonne, nous payons GIP Habitat pour réaliser le diagnostic mais cet acteur n'y consacre qu'une journée. Nous relayons nos connaissances des familles auprès de cette structure mais ne disposons d'aucun retour.

### **MADALIN PETRE**

J'habitais un campement jusque récemment. J'ai fait mon service civique pour l'association Intermèdes-Robinson. Je vis maintenant dans un hôtel à Chilly-Mazarin avec mon frère et ma sœur qui vont à l'école.

### **UNE INTERVENANTE**

Sans une intervention directe du préfet Régnier et de Dominique Baudis, il se retrouverait à deux heures et demie de son travail. Ses frères et sœurs, scolarisés depuis trois ans, n'auraient plus pu se rendre à l'école. Or, nous n'avons l'hôtel que jusque lundi.

### **ANNE CINGET**

Le droit commun s'applique. Vous ne devez pas hésiter à nous soumettre les situations les plus problématiques.

### **ANNICK PORTES**

Sur l'ensemble des familles expulsées du camp de Carvin, nous avons proposé une maison à une famille dans le Douai. En quinze jours, grâce à la mobilisation de tous, les parents se sont vus proposer un travail par la mairie et le CCAS et les enfants ont été scolarisés. En raisonnant en petit nombre, nous pouvons insérer les familles.

### **UN INTERVENANT**

Ceci est difficile quand le ministre dit que ce n'est pas possible.

### **UNE INTERVENANTE**

Ces exemples positifs justifient le discours selon lequel seuls quelques uns peuvent et veulent s'intégrer. La majorité des familles reste en revanche sur le carreau et ceci légitime le discours que seules quelques familles méritent l'intégration.

### **ANNE CINGET**

Les diagnostics visent à proposer des solutions pour chacun, en partant d'une connaissance pour construire des solutions adaptées à la situation des personnes et au contexte local.

### **UN INTERVENANT**

Pour la majorité des personnes, diagnostic signifie expulsion.

### **LOLA SCHULMANN, ROMEUROPE**

Nous constatons tous que les diagnostics, considérés initialement comme une opportunité pour prendre en compte les aspirations des personnes, permettent malheureusement d'opérer un tri. Nous regrettons fortement ce tri et remarquons que le diagnostic – qui, selon les recommandations du cahier des charges diagnostic de la DIHAL, doit permettre de formuler des propositions pour l'ensemble des personnes afin de sortir du bidonville et d'individualiser les situations – peut s'apparenter à un simple état des lieux. Tel n'est pas le but du diagnostic qui doit aboutir à une analyse fine pour les personnes sorties du droit commun. Dans le contexte actuel, une pression policière est exercée avant l'évacuation : tous les jours, les policiers passent sur le terrain menacer les personnes d'expulsion.

Une opacité règne en outre sur le diagnostic auquel les associations et les collectifs locaux Les acteurs de terrain n'ont pas accès. Il serait important d'instaurer une transparence totale sur le diagnostic, outil conçu par la DIHAL et les associations, ainsi qu'un dialogue et un échange d'information. Ces diagnostics ne doivent pas servir de prétexte pour opérer un tri.

### **ANNE CINGET**

Certains territoires ont pris le temps de réaliser un diagnostic et améliorer la connaissance. Il faut accepter que ceci s'améliore progressivement.

### **MICHELE CREOFF**

Nous devons peut-être changer de paradigme. Ce n'est pas la première fois que la France est confrontée à la question des bidonvilles. Dans les années 1950, Nanterre ou Champigny avaient des bidonvilles et le problème a été résolu. Un changement de paradigme consisterait à penser qu'un diagnostic n'est pas une sélection mais consisterait à apporter immédiatement des conditions de vie dignes là où les personnes se trouvent. Dans le Val-de-Marne, nous avons trouvé une solution sur l'emplacement du bidonville, la mairie ayant prêté le terrain. Les personnes ont construit des maisonnettes en bois et ont organisé leur vie. Depuis trois ans, nous les accompagnons vers l'individualisation. Nous demandons à ces personnes de faire en quinze jours ce qui prend parfois des années. C'est dans les endroits où les personnes se trouvent que nous pouvons les stabiliser en transformant les bidonvilles. Nous disposons des outils de construction, d'action sociale et les responsabilités : il ne manque que la volonté politique de traiter ces problèmes dans la dignité. Enfin, il faut intervenir très tôt, dès que les populations s'installent, avec l'intervention d'une équipe mobile de droit commun. Quand les travailleurs sociaux interviennent dans un campement, les mafieux vont chercher ailleurs.

**MARTIN OLIVERA, ANTHROPOLOGUE, ASSOCIATION RUES ET CITES, MONTREUIL**

Comme l'annonce la circulaire, nous ne sommes toujours pas dans une logique de relogement ou de cohésion sociale mais dans la prévention d'opérations d'évacuation des campements illicites. Les principaux intéressés demandent tout d'abord une place, et donc de l'espace. Or, l'Etat dispose des moyens pour trouver des espaces pour que les familles puissent vivre. Il faut aussi de l'argent pour viabiliser les espaces et mettre des travailleurs sociaux pour accompagner les personnes dans les démarches. L'espace doit pouvoir être négocié. Souvent, les projets d'insertion se déroulent à l'emplacement des bidonvilles. Nous ne savons pas combien coûtent les diagnostics au niveau national mais cet argent pourrait être mobilisé pour faire intervenir des professionnels locaux – j'insiste sur ce point – afin qu'ils accompagnent les familles dans leur diversité. Deux ou trois mois après, voire un an, il est possible de commencer à parler de projet à moyen ou long terme avec les familles.

**ANNE CINGET**

Vous saurez ce qu'ont coûté les diagnostics car nous procédons actuellement à une évaluation. Je crois que les diagnostics restent nécessaires car ils sont individuels et permettent de proposer des solutions adaptées. Ils ne doivent toutefois pas empêcher les actions opérationnelles.

**UN INTERVENANT**

Je viens d'être nommé en tant que directeur de projet pour coordonner la circulaire en Ile-de-France, territoire où les diagnostics. Un outil est financé totalement par l'Etat. Il reste effectivement des marges de progrès mais le diagnostic constitue une étape importante, permettant de détecter les situations à risque. Des expériences très intéressantes sont menées en Ile-de-France, notamment en Seine-Saint-Denis, à Bagnolet, Montreuil ou Aubervilliers. Dans toutes ces opérations, l'Etat constitue un financeur important.

**FREDERIC PARISSÉ, MAIRIE DE MAXEVILLE**

Maxéville est une commune de 10 000 habitants, dans la banlieue de Nancy. Mon travail consiste, depuis novembre dernier, à me rendre quotidiennement sur le campement Rom pour créer du lien. Nous avons lancé le projet avec la directrice de cabinet : il a fallu obtenir la confiance du maire, convaincre la communauté de communes pour le terrain puisque nous avons déménagé les personnes sur un terrain autorisé, réunir toutes les acteurs (Médecins du Monde, Secours Catholique, Soupe populaire...) qui voulaient participer. Nous avons commandé le diagnostic auprès de la FNASAT et ils nous ont tout de suite dit que le diagnostic ne pouvait être réalisé en un ou quinze jours. Nous avons pris le temps de maîtriser chaque environnement familial et de comprendre les interactions entre les familles. Le diagnostic débutera bientôt et les opérateurs ont reconnu que notre approche, en proximité et en connaissance des unités familiales, pourrait faciliter la démarche. Les élections municipales s'approchent toutefois : si le maire n'est pas reconduit, le travail initié depuis 18 mois risque de tomber à l'eau.

**ANNICK PORTES**

Il n'existe pas d'arrêté d'expulsion pour ce camp. Vous avez donc le temps de réaliser ce travail.

### **FREDERIC PARISSÉ**

Les forces de l'ordre mettent toutefois une certaine pression sur les habitants en contrôlant et en verbalisant. Le temps et le lien sont nécessaires pour mieux connaître les besoins des populations.

### **BOZENA WOJCIECHOWSKI, MAIRE ADJOINTE, IVRY-SUR-SEINE**

Un autre paradigme doit être changé car j'entends certains craindre les élections municipales. Or la garantie du droit commun ne dépend pas de la bonne ou mauvaise volonté des communes. Les communes peuvent être forcées à appliquer la loi.

---

## **LES ACTIONS OPERATIONNELLES**

---

### **MICHELE CREOFF**

Entre 1 500 et 2 000 personnes Roms vivent dans le Val-de-Marne qui a initié une politique à partir des politiques obligatoires depuis 2003. Entre 300 et 350 personnes sont prises en charge dans les dispositifs spécifiques du département. Les réponses sont multiples et peuvent consister en de l'accompagnement ou de l'hébergement dans le diffus (logement d'insertion ou logement relai), des hébergements d'urgence dans des hôtels ou des logements dans le village d'insertion du hameau du Bouvray à Orly où un ensemble de familles résidant sur des terrains illicites a été installé sur des terrains prêtés par la ville d'Orly. Depuis trois ans, nous travaillons avec ces populations, accompagnées par l'association Habitat et Soins, dans un dispositif global d'intégration. Les familles ont construit leur propre maison à partir d'un dispositif architectural simplifié. Des architectes ont ainsi travaillé pour que les personnes puissent elles-mêmes construire, en 15 jours, des maisons en bois qui ont une durée de vie de 15 à 20 ans et sont démontables et remontables. Les personnes sont maintenant installées depuis trois ans. Nous comptons maintenant faire fermer ce dispositif pour orienter les familles vers des solutions individuelles de logement intermédiaire ou d'hébergement et vers un début d'insertion sociale ou professionnelle pour chaque adulte présent. Les enfants sont scolarisés, ce qui a été le succès le plus rapide, pour des populations en hôtel, dans des logements intermédiaires, des pavillons de voirie ou dans le village d'insertion. Quel qu'ait été la modalité d'hébergement, la scolarisation a toujours été très rapide et très efficace. Il manque, dans le Val-de-Marne, des équipes mobiles, en lien avec les acteurs sociaux du terrain, qui interviennent immédiatement, dès l'installation des premières familles. Nous espérons que des pourparlers avec l'ARS et la préfecture nous permettront de constituer ces équipes mobiles. Parallèlement, le Conseil général accompagne les villes qui doivent montrer beaucoup de courage politique pour appliquer le droit commun. Le Conseil général du Val-de-Marne accompagne donc, avec des financements spécifiques, les villes.

Notre village d'insertion cessera fin 2014 à Orly. Nous n'avons actuellement pas de projet pour réutiliser les maisons.

### **UN INTERVENANT**

A Choisy-le-Roi, l'expulsion est intervenue en août 2010. La ville a rapidement décidé de trouver un terrain. Nous avons noué un partenariat avec la fondation Abbé Pierre Emmaüs pour 70 personnes, soit une vingtaine de famille. La ville a installé des arrivées d'eau et d'électricité ; Emmaüs a fourni des caravanes. Nous travaillons depuis à l'insertion. A l'époque, le diagnostic n'existait pas et la préfecture ne répondait pas à nos appels. Nous



avons pu obtenir un certain nombre de logements du bailleur Valophis : les familles les ont rénovés avec l'association d'insertion et rentrent dedans maintenant.

### **SEBASTIEN THIERY**

Je coordonne les actions du Pérou, association qui réunit des architectes, des artistes et des chercheurs. Nous travaillons sur différents projets avec des sans-abris à Paris ou avec les migrants de la « jungle » de Calais. Soutenus par la fondation Abbé Pierre et le PUCA, nous sommes intervenus l'an dernier dans un bidonville de Ris-Orangis où nous avons construit des toilettes sèches pour répondre au problème de l'insalubrité mais aussi une ambassade, bâtiment au centre du bidonville qui vise à créer d'autres relations entre le bidonville et la ville. Nous avons émis l'hypothèse que construire valait mieux que détruire. A Ris-Orangis, se posait le problème de l'habitat insalubre. Les propos du ministre de l'Intérieur sont délirants puisqu'ils posent le problème sous l'angle de la minorité ethnique et Rom mais je constate que certaines collectivités continuent pourtant d'utiliser ce terme et comptabilisent des Roms sur leur territoire, mettant en place des missions « Rom ». Je me demande comment les pouvoirs publics peuvent distinguer un Roumain Rom d'un Roumain non-Rom. Il me semble invraisemblable que cette distinction ethnique fonde une politique. La circulaire ne mentionne pas le terme Rom mais permet d'appréhender ces questions sous l'angle de l'habitat insalubre. En tant que chercheurs, nous pensons que, si les réponses sont aussi délirantes, c'est peut-être parce que les questions sont mal posées. Il convient alors de changer de paradigme, en faisant la place à la raison et au droit qui ne connaissent pas, dans notre pays, les catégories ethniques.

Notre objectif est de résorber l'habitat insalubre prend de multiples formes en France, en Europe et dans le monde. Un rapport de l'ONU prévoit qu'en 2050, 30 % de la population mondiale vivra dans des bidonvilles. Nous sommes collectivement convoqués pour répondre à cette question.

### **DOMINIQUE DEVIN--MAUZARD**

Les propos que vous tenez rejoignent ceux du préfet Régnier. La conclusion confirme la nécessité de prendre en compte cette notion du bidonville et non une approche ethnique.



# COMPTE RENDU DE L'ATELIER

## « DYNAMIQUES EUROPEENNES »

Deux axes de discussion ont été abordés lors de cet atelier : en premier lieu le cadre européen, la stratégie européenne et les relations avec l'Union européenne, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe ; puis la coopération bilatérale, en particulier avec la Roumanie.

### *Sur le cadre européen*

Aurel CIOBANU-DORDEA (directeur Egalité à la Commission européenne) rappelle que la Commission ne promeut que le respect des règles européennes en vigueur, en l'occurrence de la directive 2004/38 (relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres). Il souligne que la Commission encourage les Etats à aborder la question des campements dans toute sa pluridisciplinarité, qui implique l'intégration des personnes mais aussi la lutte contre la traite des êtres humains. Il rappelle que la Commission a envoyé des recommandations politiques à plusieurs Etats pour l'inclusion des Roms en matière d'emploi et d'éducation notamment.

Par ailleurs, la Commission encourage fortement les différentes formes de coopération bilatérale. La France et la Roumanie sont pionnières en la matière.

Jan JARAB (représentant régional Europe, Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU) met en valeur qu'une politique visant la ségrégation et l'exclusion ne pourra produire que la ségrégation et l'exclusion, et non l'intégration des populations, qui est tout à fait possible.

La question d'une forme de contractualisation incluant l'échelon européen est abordée. Plusieurs participants s'accordent sur l'importance de l'implication des collectivités, et en particulier de l'échelon régional pour les projets financés par le FEDER.

### *Sur la coopération bilatérale*

Le directeur de l'association lyonnaise Villes en Transition présente l'action du Grand Lyon qui agit avec son association dans la commune de Tinca en Roumanie, pour l'insertion sociale. La coopération permet de développer la

connaissance sur les populations et de dépassionner la réflexion sur le sujet. Des outils de financement adaptés à la coopération décentralisée lui paraissent nécessaires.

Aurel CIOBANU-DORDEA affirme qu'il existe des fonds européens qui peuvent financer des projets transversaux, mais ils sont limités.

# COMPTE RENDU DE L'ATELIER

## « ACCES AUX DROITS »

### Education

Olivier PAGANI met en garde contre l'expérience de l'école à la carte : une assiduité partielle fausse le rapport à l'école dans l'esprit de l'enfant. Il propose donc la contractualisation de l'assiduité avec les familles via un document rédigé dans leur langue.

Pour GUAYMAR, du conseil général des Bouches-du-Rhône, la scolarisation est certes inconditionnelle mais les maires refusent les inscriptions. Le CG a donc mis en place la stratégie suivante : le CASNAV recense le nombre de places disponibles dans les écoles avant les inscriptions pour placer les maires devant leur responsabilité. Seulement, il arrive que le représentant de l'Etat n'utilise pas de son pouvoir de substitution.

A Noisy-le-Grand, le maire refuse les domiciliations administratives et les domiciliations par les associations.

Mme DEKER souligne que l'ouverture de l'école aux parents est interdite aux Roumains et Bulgares, alors qu'elle est permise pour toutes les autres nationalités. Elle rappelle que l'expulsion sans solution de relogement est le principal obstacle car cela déplace les besoins et rend les allocations de ressources obsolètes : ainsi de la création d'UPEAA après que les populations qui devaient en bénéficier ont été déplacées.

La juriste défenseur des droits : il faut aller devant le JA en usant du référé liberté (éducation = liberté fondamentale). Les contentieux doivent être poursuivis après le départ des enfants pour faire jurisprudence.

### Santé

L'ouverture à l'accueil de la petite enfance est souhaitable pour que les parents soient libres.

Il faudrait des cours de français langue étrangère pour les adultes.

La domiciliation est un problème pour l'accès à l'AME.

Les individus sont en situation irrégulière donc n'ont pas vocation à se montrer.

L'accès à la santé est dans le droit (CIDE).

# INTERVENTION DE GEORGE PAU-LANGEVIN

MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGEE DE LA REUSSITE EDUCATIVE

Je suis très honorée d'avoir été invitée à participer à cette journée d'échange sur l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. Cette journée démontre qu'il est possible de travailler sereinement sur un sujet où la passion et l'irrationnel priment malheureusement trop souvent. Je profite de l'occasion pour rendre hommage, au nom du Gouvernement, à l'action salutaire menée par le préfet Alain Régnier et sa mission.

En tant que ministre déléguée à la Réussite Educative, je suis avec une attention particulière la question de la scolarisation des enfants Roms, enjeu pour leur vie future et pour l'inclusion des familles engagées dans une démarche d'insertion. Le préfet Régnier a d'ailleurs été convié à sensibiliser les recteurs, au ministère. La scolarisation est une condition *sine qua non* de l'insertion. Ce postulat vaut tant pour l'Etat que pour les familles. La circulaire interministérielle souligne la responsabilité de la puissance publique vis-à-vis des enfants Roms. Conformément à son esprit, j'ai impulsé la publication de trois circulaires, au ministère de l'Education nationale sur la scolarisation effective des enfants allophones arrivant, des enfants issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu. La scolarisation des enfants Roms se situe souvent à l'intersection de ces trois situations. Les trois circulaires se complètent pour rappeler le principe selon lequel l'accès à l'école est un droit fondamental de tout enfant, y compris les enfants Roms. Les particularismes sociaux et culturels ne sauraient justifier le non-respect de nos principes fondamentaux et de nos engagements internationaux, notamment ceux contenus dans la convention internationale des droits de l'enfant. La République est responsable de la scolarisation de tous les enfants qui se trouvent sur son sol. Les conditions de cette scolarisation ne doivent pas porter atteinte à la dignité de l'enfant ni obérer ses chances de réussir. L'école pour tous n'est pas un credo démagogique mais l'expression politique du principe juridique d'égalité et de non discrimination sur lequel repose notre pacte républicain. Je dois souligner que les équipes enseignantes s'appliquent chaque jour à faire vivre, sur le terrain, ce principe d'école inclusive avec dévouement et compétence. Tous ces fonctionnaires relèvent le défi de faire vivre le pacte républicain, souvent de manière modeste et admirable.

Nous sommes conscients des difficultés posées notamment pour les habitants des quartiers populaires exposés à des conditions de cohabitation insatisfaisantes. Nous savons qu'il n'est pas évident de rompre avec des décennies, voire des siècles, d'indifférence et d'exclusion. Notre gouvernement veut, conformément à la circulaire du 26 août 2012, assumer en la matière une politique volontariste et courageuse qui dépasse de loin le simple démantèlement de campements illicites. Certes, notre politique connaît un volet coercitif, légitimé par des exigences d'ordre public. Il est de la responsabilité de la puissance

publique de faire respecter la loi, y compris en démantelant des campements illicites et dangereux, en luttant contre la criminalité et les réseaux mafieux. Pour autant, il ne s'agit pas seulement d'évacuer, de démanteler ou d'expulser : nous rejetons tout discours essentialiste mais croyons au contraire que tout enfant est éduicable et que nul peuple n'est délinquant ou marginal par nature. Une politique équilibrée, ferme et humaniste, respectueuse de l'ordre public et de la dignité humaine suppose une application effective des indications de la circulaire, à commencer par le déclenchement systématique et en amont d'un travail de concertation, de diagnostic et d'accompagnement des populations présentes dans ces campements. Je salue à cet égard l'action positive de nombreuses associations qui se dévouent sans compter pour aider les populations les plus démunies. Les conditions sanitaires dangereuses qui caractérisent la vie dans ces campements contreviennent également au respect de l'ordre public et doivent être surveillées, dans l'intérêt même du voisinage. Les familles Roms doivent aussi bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé. Il convient d'accroître le niveau de vaccination de ces populations, d'améliorer la confiance entre les personnels de santé et les patients, d'améliorer l'accompagnement des mères célibataires et de renforcer la médiation sanitaire.

L'action gouvernementale se déploie également au-delà de nos frontières. La question dite Rom doit être traitée au niveau européen, d'abord dans les pays d'origine, sans confondre les solutions possibles pour des ressortissants de pays tiers et des ressortissants de pays membres de l'Union européenne. A cet égard, la controverse sur l'espace Schengen n'est absolument pas pertinente. Il convient de développer la coopération en direction de nos partenaires européens dont sont originaires les familles installées en France. Résultat de la coopération bilatérale entre la Roumanie et la France, le programme de l'office français d'immigration et d'intégration a financé 500 projets en Roumanie et a notamment facilité le retour en Roumanie et la réintégration dans les communautés d'origine. Ce type d'action est prolongé par la coopération décentralisée et la signature de contrats de coopération entre les localités d'origine et les collectivités territoriales françaises. Depuis le début des années 1990, les territoires dont sont originaires les populations dites Roms ont vu la multiplication des initiatives locales. La coopération décentralisée franco-roumaine est dense, avec plus de 250 partenariats dont une cinquantaine concerne des projets structurants sur des thématiques comme l'intégration sociale des populations défavorisées dont font partie les Roms. Il convient de consolider ces partenariats sur l'ensemble du territoire roumain car la marginalité n'est pas une fatalité pour les populations Roms : leur insertion sociale doit être possible pour ceux qui en expriment la volonté. Un tel projet suppose l'amélioration de l'accès au droit et aux droits. Il appartient au ministère de la Réussite éducative de peser auprès des communes pour assurer l'obligation de scolariser ces enfants et auprès des familles pour faire respecter l'obligation d'assiduité. Des milliers d'enfants sont scolarisés dans notre pays dans des conditions satisfaisantes. Il convient également d'améliorer l'accès à l'emploi par l'assouplissement des contraintes des mesures transitoires en vigueur jusque fin 2013, limitant l'accès au travail en France pour les Roumains et les Bulgares. Un arrêté du 14 octobre 2012 a supprimé une taxe pesant sur cet emploi et a étendu la liste des emplois accessibles aux Roumains et Bulgares à 291 métiers contre 150 auparavant. Ces mesures transitoires restreignant le droit au travail des Roumains et Bulgares avaient vocation à être levées le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ensuite, les ressortissants roumains devront respecter une condition de ressources, comme tous les ressortissants étrangers, pour résider de manière régulière sur notre territoire.



Il s'agit par ailleurs d'améliorer le droit au logement. Des villages d'insertion ont été créés, véritables sites de transition, proposant, outre un logement, un accompagnement social et professionnel. Le gouvernement soutient ces sites de transition, sas de réinsertion. Le Premier ministre a nommé un directeur de projet campement pour mieux anticiper et accompagner les opérations d'évacuation en Ile-de-France : une de ses missions consiste justement en la mise en place de sites de transition. La ville de Strasbourg nous offre un exemple de bonnes pratiques. Le développement de bidonvilles sur le territoire de Strasbourg a engagé une action pour résorber les campements : dès 2011, un espace temporaire d'insertion (espace 16) a été aménagé pour accompagner les familles vers l'insertion. Proche du centre ville et des transports en commun, cet espace est composé de 26 caravanes et d'infrastructures sanitaires. Le programme concerne 84 personnes dont 18 enfants. Un conseil de vie sociale a été mis sur pied pour associer les adultes à l'organisation de la vie quotidienne. Les travailleurs sociaux sont présents. Un contrat précisant les objectifs d'insertion et les règles de fonctionnement de l'espace a été signé par les familles bénéficiaires. Le bilan de l'opération étant positif, la municipalité peut se consacrer à l'extinction des campements illicites disséminés sur le territoire. La ville travaille, depuis 2013, avec l'Etat, le Conseil général et la région, à un plan d'action globale pour améliorer la situation des familles concernées en s'appuyant sur une MOUS.

Le gouvernement souhaite que la situation des familles Roms échappe à l'instrumentalisation politique pour trouver des solutions puisées dans les principes et les valeurs de la République. Notre pays a su intégrer des populations variées, au fil du temps, souvent marquées à leur arrivée par la précarité et la marginalité. Nul n'a oublié les bidonvilles de Nanterre, de Champigny ou de Villeneuve Saint-Georges. Ce défi est considérable mais il n'est pas insurmontable. Nous y parviendrons si les efforts sont justement répartis dans notre pays et entre les différents pays d'Europe. Je ne doute pas que nous puissions y parvenir.



# TABLE RONDE : REGARD(S) SUR LES ATELIERS

## **JEAN-FRANÇOIS CORTY**

DIRECTEUR DES OPERATIONS FRANCE DE MEDECINS DU MONDE

## **PHILIPPE GUSTIN**

AMBASSADEUR DE FRANCE EN ROUMANIE

## **JEAN-YVES LECONTE**

SENATEUR REPRESENTANT LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

## **JEROEN SCHOKKENBROEK**

REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS

## **LOUIS SOUCHAL**

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE LA VILLE DE NANTES ET DE NANTES METROPOLE

## **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Je vous propose tout d'abord de porter un regard croisé sur les ateliers.

Nous avons beaucoup parlé de déstabilisation des populations et de démantèlements mais nous savons qu'il n'y a pas de durabilité et de travail possible sans stabilisation des populations. Qu'en pensez-vous ?

## **JEAN-YVES LECONTE**

Nous parlons de 15 à 20 000 personnes sur l'ensemble du territoire. A chaque fois qu'un collectif crée un lien avec un petit camp, nous pouvons mettre en place la scolarisation, convaincre les personnes de ne pas recourir à la mendicité ou d'entrer dans des phénomènes mafieux. Quand les personnes sont expulsées plusieurs fois, et que la scolarisation s'arrête, une rupture intervient à chaque fois. Les décisions de justice ne sont pas toutes appliquées de la même manière et elles doivent l'être de manière intelligente. De multiples expulsions ne sont pas réalisées dans le cadre de l'application de la circulaire ce qui m'interpelle, en tant que parlementaire. Les diagnostics doivent permettre d'éviter les ruptures d'insertion. Pour diverses raisons, la circulaire n'est pas appliquée ce qui a des conséquences lourdes. Il ne sert à rien de stigmatiser ou de flatter les instincts mais plutôt de parler à l'intelligence : si des expulsions sont indispensables, elles doivent s'opérer dans le respect préalable de la circulaire. Sans cela, d'expulsions en expulsions, on envoie parfois les personnes qui veulent parfois s'intégrer dans les bras des réseaux mafieux. En prétendant vouloir donner force à la loi, l'ensemble est déstabilisé, pour satisfaire un élu local.

En tant que parlementaire socialiste, je suis heureux de constater que la ministre George Pau-Langevin nous ait confirmé que le gouvernement conservait les mêmes orientations que celles prônées dans la circulaire.

### **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Sur le plan européen, la situation est très difficile. En tant qu'ambassadeur de France en Roumanie, comment percevez-vous la situation ?

### **PHILIPPE GUSTIN**

Je pense que la question Rom sera résolue dans ce superbe pays qu'est la Roumanie quand les Roumains accepteront l'idée que les Roms sont Roumains et que les Roms accepteront d'être Roumains. Il pourra alors y avoir une cohésion sociale entre les populations, avec une acceptabilité et une envie de vivre ensemble. Ce sujet doit être traité avec humilité et de manière dépassionnée, sur la base d'un partenariat fondé sur le partage de la connaissance qui permet la cohérence des acteurs et des principes d'action partagée, quand chaque acteur acceptera de partager l'ensemble des connaissances et des compétences pour avoir une approche croisée. Personne ne détient ni la vérité ni de solution miracle. Le partage doit donc intervenir, avec humilité et sans angélisme. Ainsi, une bonne partie des Roms présents en France fait l'objet de trafics d'êtres humains et est victime de réseaux mafieux, avant même d'arriver en France, avec des obligations de résultats. En Roumanie, la communauté Rom n'a jamais fait preuve de violence vis-à-vis de son environnement. La France a une tradition d'accueil mais nos concitoyens ont du mal à accepter, sur leur territoire, des étrangers qui ne respectent pas la loi. Ce problème ne doit surtout pas être éludé.

Les actions doivent reposer sur deux socles : le démantèlement des réseaux mafieux qui exploitent des personnes de manière intolérable et des actions d'inclusion sociale menées en France et en Roumanie. En termes purement juridiques, la Roumanie a été très loin en matière de discrimination positive vis-à-vis de sa minorité. Nous ne pourrions envisager, en tant que Français, de réserver des places de concours à une minorité mais la Roumanie le fait. Nous ne pourrions le faire car nous ne connaissons que des Français sans distinction alors que la Roumanie opère la distinction. Les Roumains non Roms sont ceux qui acceptent le moins la situation actuelle en France et dans les autres pays européens. Il existe des exemples d'inclusion dans la société française et dans la société roumaine. Ces personnes doivent témoigner de leur parcours et de leur réussite et montrer qu'il ne faut pas céder au fatalisme. Ce sujet occupe plus d'un tiers de mon temps.

### **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Les textes permettent l'accès aux soins. En tant que directeur des opérations France de Médecins du Monde, constatez-vous que la non-stabilité peut perturber les projets de médiation sanitaire ?

### **JEAN-FRANÇOIS CORTY**

Médecins du Monde mène six projets spécifiques pour la population Rom, en matière de médiation sanitaire mais aussi de travail médico-social voire de logistique, avec des accès à l'eau et à l'hygiène. Le manque de stabilité empêche effectivement de déployer les programmes de santé publique classique. Nous devons, tant bien que mal, d'assurer une continuité des soins. Les indicateurs de santé montrent des situations d'urgence, où on parle de vie et de mort pour des enfants et des nourrissons, malnutris ou non vaccinés, notamment en Ile-de-France ou en PACA. Les couvertures vaccinales n'atteignent que 10 % alors qu'il existe des épidémies de rougeole qui exposent les enfants à des risques de

mortalité. Des enfants sont morts, secondairement à cause de la rougeole ou de la rubéole. Nous rencontrons aussi des pathologies telles que les infections digestives en lien avec des problèmes d'accès. En Ile-de-France, un enfant a eu la shigellose, infection digestive qu'on retrouve en Afrique subsaharienne, car les enfants n'ont pas accès à l'eau et à l'hygiène, car ils sont expulsés régulièrement et vivent dans des conditions déplorables. Au-delà des discours de bonne intention et de la méthodologie, nous nous trouvons, depuis plusieurs années, dans une situation d'urgence humanitaire. Il existe une instrumentalisation de la violence comme outil de gestion de cette problématique, avec volonté délibérée de nuire pour convaincre les personnes qu'elles n'ont pas leur place chez nous. Plus de 50 % des personnes nécessitent un suivi à plus de six mois, avec des maladies chroniques (hypertensions, diabète...). Seuls un tiers des enfants sont suivis en PMI. La couverture vaccinale n'est que de 30 à 40 %, voire 10 % sur certains terrains, pour des antigènes comme la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ou la rougeole, oreillons, rubéole. 40 % des femmes enceintes ont un suivi tardif. C'est une catastrophe sanitaire pour ces populations et les indicateurs cités sont ceux qu'on retrouve dans les populations déplacées, en zones de conflit, là où l'action humanitaire ou les autorités locales n'arrivent pas à assumer les besoins. Nous sommes donc dans le temps de l'urgence, avec des pronostics vitaux engagés. Les autorités doivent avoir conscience de ces enjeux.

Dans ces conditions, nous ne pouvons assurer une médecine prévention classique. Pour la vaccination, les rappels sont nécessaires tous les deux mois, voire à un an, ce que l'expulsion ne rend pas possible. La médiation sanitaire fonctionne à Nantes, lorsqu'une personne peut faire l'interface entre les bénéficiaires et les structures de droit commun. Chacun connaît alors les contraintes de l'autre et les résultats sont alors satisfaisants.

L'instabilité aggrave les conditions de vie, rompt la possibilité de mener une politique de santé publique normale et contraint l'accès aux droits. Référer vers des PASS n'est pas toujours possible. Les équipes se retrouvent alors en difficulté et des ruptures de soin sont constatées. Des diabétiques sont expulsés et leur insuline reste sur le terrain. Les équipes doivent alors les récupérer en urgence, dans une situation de quasi-coma et les référer vers les services d'urgence. L'instabilité met en danger la santé individuelle et ne permet pas de respecter les enjeux de santé publique globaux.

### **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Vous avez témoigné de vos pratiques pour Nantes. Comment avez-vous pris en compte la question des campements ?

### **LOUIS SOUCHAL**

Deux idées ont surgi, dans l'atelier consacré aux dynamiques locales : la volonté politique et le droit. Tout doit avoir lieu dans le respect du droit, avec une volonté politique.

Nantes s'est fixé des objectifs et les maires successifs les ont confortés, afin d'accompagner le projet de vie en France. Nous avons mise en place des projets d'insertion pour certaines familles mais pas pour toutes, avec des diagnostics préalable permettant d'identifier les familles ayant des projets de vie en France. Des moyens ont ensuite été dégagés pour nouer des partenariats et mener une politique de petits pas.

Concernant la coopération décentralisée, nous accompagnons des projets de vie individuels. Ceux qui n'avaient pas un projet de vie en France stabilisé pouvaient bâtir un projet de retour en Roumanie, viable économiquement, sans aide au retour mais avec une aide au projet. Ainsi, pour les projets agricoles, une coopérative prêtait du matériel aux personnes.

L'objectif principal est que les personnes vivent bien ensemble sur place et non que les Roms quittent Nantes. Seul cet objectif nous a guidés.

Nous avons par ailleurs des projets avec des collectivités ou des communes. Nous avons refusé de financer des projets exclusivement réservés à une partie de la population. Ces projets devaient être accessibles à tous (douches, assainissement, école, lieu d'accueil pour personnes âgées...), pour favoriser le bien vivre ensemble. Ces équipements collectifs, structurants, permettent à tous d'y trouver un bénéfice.

Enfin, nous avons pour projet de créer un club des grandes villes européennes qui développe des actions structurantes, dans l'optique de bien vivre ensemble, avec un effet de levier qui serait bien plus important que celui de la seule ville de Nantes.

### **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

En qualité de Secrétaire général du Conseil de l'Europe, je souhaite que vous réagissiez à cette proposition de club des grandes villes européennes.

### **JEROEN SCHOKKENBROEK**

Les politiques d'intégration ne sont pas un terrain totalement libre mais sont régies par le droit européen du Conseil de l'Europe et la convention des droits de l'homme. La Cour a déjà constaté une violation du droit à la vie privée et familiale en matière d'expulsion des populations des camps en Bulgarie. Les textes sont aussi basés sur la Charte sociale du Conseil de l'Europe qui contient le droit au logement. Le comité européen des droits sociaux a constaté des violations de la charte par la France concernant les pratiques d'évacuation des camps. La Commission européenne a pris des positions contre le racisme et l'intolérance ainsi que le commissaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Partout en Europe, le Conseil de l'Europe a souligné que la montée de l'anti-tziganisme – racisme à l'égard des Roms – fait obstacle à la réussite de toute politique d'intégration. Les marges de manœuvre des élus, locaux, régionaux ou nationaux, sont alors réduites. Toute politique d'intégration doit s'accompagner de mesures pour s'occuper de ce fléau et viser l'atteinte des objectifs. Il est important de communiquer avec la totalité population sur le fait que le racisme est inacceptable et fait échec au vivre ensemble. Les Etats sont parfois dans le déni de l'existence du racisme envers les Roms. Or, pour s'inscrire dans une démarche positive d'intégration, il convient de reconnaître ce phénomène. Dans ce contexte, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Jagland, vient de faire une déclaration concernant l'existence en Suède d'un registre de la police comportant 4 000 noms de Roms – registre totalement illégal puisqu'uniquement constitué sur des bases ethniques. Il a également souhaité réagir sur le débat en France et a déclaré que les actions discriminations et les propos stigmatisants étaient inacceptables et n'aident en rien à résoudre le problème. Au contraire, ils exacerbent le problème et renforcent l'exclusion. Il faut absolument s'engager dans une approche constructive impliquant des acteurs au niveau national, local, régional et européen, et les organisations Roms.

Le Conseil de l'Europe essaie de soutenir les bonnes pratiques et a constitué une base de données des bonnes pratiques constatés en Allemagne, en France, en Angleterre ou en Espagne. Un comité intergouvernemental échange les bonnes pratiques et analyse les problèmes, dans une approche constructive entre pairs, afin de trouver les meilleures solutions sur la scolarisation des enfants Roms ou des problèmes d'accès à l'emploi ou à la santé.

Au-delà, nous sommes confrontés à un problème de manque de confiance mutuelle et de compréhension, entre les Roms et les non-Roms, dans nos sociétés. Ce manque de confiance constitue un obstacle important, surtout au niveau local. Un maire qui s'engage dans une démarche positive ne doit pas être perçu par les non-Roms comme favorisant un groupe ethnique spécifique. Ces démarches sont malheureusement quasiment suicidaires actuellement. Le changement de mentalités passe par la construction d'une confiance mutuelle. Le Conseil de l'Europe a formé 1 100 médiateurs sanitaires, scolaires et professionnels dans 20 pays européens et ils ont obtenu des résultats remarquables au niveau local. Nous poursuivrons ce programme dans les prochaines années et j'appelle le gouvernement français à développer la médiation. Nous souhaitons que la médiation soit utilisée comme un outil pour créer une relation plus durable de coopération et d'inclusion et induire un changement d'attitude des populations Roms qui doivent se sentir pleinement parties prenantes.

Le Conseil de l'Europe a pris l'initiative de créer une alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion sociale des Roms, initiative formalisée cette année. Nous venons de signer un accord avec la Commission européenne pour mettre en œuvre un programme visant à promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure approche au niveau local envers les populations Roms. Le programme sera déployé dans six pays (Roumanie, Bulgarie, République tchèque, Slovaquie, Italie...). J'espère que nous pourrons, à l'avenir, développer des actions avec les villes françaises qui ont exprimé le besoin d'être accompagnées. Des efforts sont réalisés pour rendre davantage accessible l'information pratique permettant d'accéder aux fonds structurels européens, largement sous-utilisés. Nous voulons, avec ce programme, stimuler les bonnes pratiques.

### **JEAN-YVES LECONTE**

En tant que sénateur des Français de l'étranger, je vois les choses de l'extérieur, d'autant que j'ai quitté la France pendant 20 ans. Dans l'atelier sur l'Europe, la question de l'intégration a été débattue : faut-il que les personnes adoptent notre mode de vie ou peuvent-ils trouver leur place dans la société pour que la société progresse ? Toute la difficulté réside dans le fait que la France a toujours privilégié la seconde réponse qui consiste à trouver sa place dans la société. Parce que la société française est en crise, les Français opèrent un repli identitaire puisque la collectivité ne peut pas les protéger. Il appartient aux politiques de rappeler ce qu'est l'intégration et de redonner, par des paroles mais aussi par des actes, confiance dans l'action collective. La nation est constituée d'un ensemble de personnes d'origine diverse qui apportent des couleurs et des visions différentes mais donnent un sens à l'ensemble. Lorsque nous doutons de nous-mêmes et de nos valeurs, l'intégration est difficile. Le problème se pose pour l'ensemble de l'immigration. Or nous avons tort de douter. En regardant la France et l'Europe de l'extérieur, je pense que nous avons pourtant des raisons d'être optimistes et de croire que nos spécificités font notre richesse. Tous ceux qui partagent nos valeurs et sont républicains se sentent plus forts avec ces valeurs.

### **UNE INTERVENANTE**

Pourquoi dans chaque réunion consacrée aux Roms, aucun Rom ne participe-t-il aux tables rondes ? Pourquoi ne donne-t-on pas la parole aux personnes qui vivent dans les camps mais uniquement à des experts ? Une personne présente a subi hier une expulsion : vous pourriez lui demander ce que cela fait. L'Europe devrait mettre la pression sur l'Etat français pour que les expulsions cessent et que l'intégration commence. Je viens d'inscrire

32 enfants à l'école mais le terrain est maintenant menacé d'expulsion. Les enfants ne pourront alors plus aller à l'école. Où est l'intégration ?

### **ALAIN REGNIER**

La participation se prépare. Depuis plusieurs années, nous avons co-construit, avec l'ensemble du monde associatif, un conseil consultatif des personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accès au logement, sur la base d'une élection, avec un mouvement national et des représentations régionales. Nous organisons systématiquement la présence des usagers dans les réunions. La parole est alors organisée et préparée. Je suis tout à fait prêt à réfléchir sur des modalités de représentation et d'expression. La représentativité sous-entend un travail que je souhaite mener avec l'ensemble des partenaires. Nous devons en outre approfondir la question de la médiation. Il n'existe pas d'organisation représentative de tous les Roms de tous les campements de France. Il faut donc construire avec l'ensemble des utilisateurs et des usagers, dans le droit commun de la participation des populations en situation de mal-logement.

### **UNE INTERVENANTE, ASSOCIATION ASEFRR (ESSONNE)**

Que devons-nous faire lorsqu'un préfet ou un maire ne respecte pas la loi ? Nous sommes confrontés à un préfet qui signe des arrêtés municipaux et ne joue pas son rôle auprès des maires lorsqu'il n'est pas possible de scolariser des enfants. Des CCAS refusent des domiciliations. Nous ne savons pas que faire et ceci constitue un handicap pour intégrer les personnes.

### **JEROEN SCHOKKENBROEK**

Le Conseil de l'Europe forme des avocats dans les pays membres pour mieux défendre les droits de l'homme. Lorsque nous avons proposé une session de formation en France, elle n'a suscité que très peu d'intérêt. Nous envisageons de proposer une formation plus large.

### **HUBERT JULIEN-LAFERRIERE, VICE-PRESIDENT DU GRAND LYON EN CHARGE DE L'ACTION INTERNATIONALE**

Le Grand Lyon a instauré une coopération décentralisée avec le territoire d'où provenaient la majorité des Roms installée sur le Grand Lyon. Depuis deux ans, nous menons une action d'amélioration des conditions de vie des 2 000 Roms vivant sur le territoire, par le raccordement au réseau électrique et un équipement de 350 mètres carrés qui sera bientôt inauguré, des équipements sanitaires, des salles de formations, des salles pour les enfants... J'ai bien entendu les deux ambassadeurs ce matin et le ministre de l'Intérieur précédemment parler du programme d'insertion que mène le gouvernement roumain, avec le gouvernement français. En signant la convention de coopération, j'ai rencontré des maires de la région qui se soucient du sort des Roms. Ceux qui se soucient uniquement du sort de leur commune veulent aussi intégrer les Roms car cette intégration est une condition de la paix sociale sur leur territoire. Ces communes sont en demande de coopération avec les collectivités françaises car elles manquent de moyens. Ces actions de coopération décentralisée sont récentes. Nous intervenons depuis deux ans et n'avons un impact que pour 500 personnes. Ces coopérations décentralisées doivent être encouragées financièrement par le gouvernement français, au même titre que les coopérations que nous menons sur le continent africain et pour lesquelles nous obtenons des cofinancements. Les financements européens peuvent également être sollicités pour trouver des instruments financiers pour soutenir ces projets de coopération qui impliquent les acteurs locaux et les responsabilisent



## **LOUIS SOUCHAL**

Rien ne peut se faire en dehors du droit. Vous pouvez attaquer le préfet, la commune ou le CCAS devant le tribunal administratif.

## **PHILIPPE GUSTIN**

La coopération décentralisée est naturellement une piste que nous mettons en œuvre. Les quatrièmes assises de la coopération décentralisée se sont tenues à Constanta au mois de juin. Ce sujet doit être abordé avec beaucoup de pragmatisme et d'humilité, sans être dans une logique d'assistanat. La Roumanie est un pays de l'Union européenne et non un pays sous-développé. La Roumanie a perdu un million d'élèves en dix ans : tous ses signaux démographiques sont au rouge, avec le taux de natalité le plus bas d'Europe, une émigration importante – outre les Roms, on peut parler des 3 000 médecins roumains qui sont venus travailler en France depuis 2007. Les écoles sont vides et le vrai sujet est celui de la fréquentation de ces écoles par les enfants Roms. Les projets de coopération décentralisée doivent être cohérents et structurants pour aborder, par exemple, la question de la nourriture, sachant que les enfants Roms ne vont pas à l'école s'ils n'y sont pas nourris. L'approche doit aussi porter sur la propreté pour éviter que les enfants ne soient rejetés à l'école. De nombreuses collectivités locales françaises s'impliquent, avec une vingtaine de projets en cours.

Le problème rejoint celui de la pauvreté qui touche, en Roumanie, les Roms et les non-Roms. Nous avons un projet ambitieux dans un quartier du centre de Bucarest qui compte 18 000 habitants et une zone de non-droit juridique, économique et sanitaire. Ces projets montrent qu'il n'y a pas de fatalisme.

## **SAIMIR MILE, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LA VOIX DES RROMS**

Je voudrais attirer votre attention sur deux ou trois points. La représentativité est un concept intéressant mais permet de bloquer un certain nombre de choses. A La voix des Rroms, nous ne représentons pas mais nous travaillons, par principe. Les groupes de travail de la DIHAL relèvent de la politique du gouvernement et non de la DIHAL elle-même. J'étais le premier à saluer l'initiative de Monsieur Régnier visant à créer un groupe sur la culture, considérant que cette base permettait de construire des actions efficaces. A vous entendre, il existe une tendance à glisser, en parlant des Roms, sur des phénomènes de délinquance, de réseaux mafieux et d'utilisation des Roms par les réseaux mafieux. Je ne veux pas aller jusqu'au bout de ma pensée mais vous invite simplement à vous demander pourquoi, quand on parle de Roms, on glisse vers ce vocabulaire. Le groupe de travail sur la culture n'a pas abouti : j'espère qu'on nous donnera les moyens de travailler efficacement pour faire connaître les Roms. Je rappelle que la France compte au moins 500 000 Roms en France. Les 20 000 personnes pointées depuis ce matin ne sont pas toutes Roms et représentent une minorité de l'ensemble des Roms qui vivent en France et parmi lesquels se trouvent des interlocuteurs et des acteurs de terrain.

## **JEAN-FRANÇOIS CORTY**

La question plus fondamentale est de savoir comment notre société pense l'altérité, l'intégration et la précarité. Les politiques sociales en matière de lutte contre l'exclusion et la pauvreté ne sont pas assez ambitieuses au regard de l'impact de la crise en France, pour les Roms comme tous les précaires. Le plan quinquennal ne suffit pas. Madame Archimbaud a rédigé un rapport qui va au-delà des propositions du plan quinquennal, notamment pour les personnes en situation irrégulière ou pour les personnes européennes migrantes. Il faut simplifier l'accès à l'aide médicale d'Etat, par une fusion

entre l'AME et la CMU, flécher les financements, sortir de l'hôpital avec des actions hors les murs, à proximité des personnes... Nos politiques ne sont pas suffisamment ambitieuses et ne répondent pas aux enjeux de précarités.

**ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Je vous invite à regarder une vidéo conçue par une jeune étudiante, Sarah.

*Un film est projeté.*

**SARAH**

J'ai proposé un accompagnement à la réalisation de courts métrages mais ce film est le résultat du travail de Sylvia.

**ZAHRA BOUDJEMAÏ**

D'autres réalisations sont en cours dans le cadre de ce projet.

# TABLE RONDE DE CLOTURE

## **ALINE ARCHIMBAUD**

SENATRICE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

## **MICHEL BILLOUT**

SENATEUR DE LA SEINE-ET-MARNE

## **ANINA CIUCIU**

ETUDIANTE, AUTEUR DE L'OUVRAGE « JE SUIS TZIGANE ET JE LE RESTE, DES CAMPS DE REFUGIES JUSQU'A LA SORBONNE »

## **LAURENT EL-GHOZI**

PRESIDENT DE LA FNASAT - GENS DU VOYAGE, REPRESENTANT DU COLLECTIF ROMEUROPE

## **MARIE LAJUS**

PREFETE DELEGUEE POUR L'EGALITE DES CHANCES AUPRES DU PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

## **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Je cède tout d'abord la parole à Anina qui a écrit un livre pour raconter son histoire.

### **ANINA CIUCIU**

Je vous remercie de me donner la parole sur ce sujet polémique mais aussi primordial. Je viens de Roumanie où je vivais dans un quartier marginalisé de Craiova. Mes parents avaient des emplois respectables (comptable et secrétaire) qu'ils ont perdus quand leurs origines ont été découvertes. Nous avons alors dû quitter notre pays et avons choisi la France, pays des droits de l'homme et de Molière. Malheureusement, les passeurs nous ont fait échouer dans un campement illicite de Roms en Italie où nous avons vécu dans des conditions inhumaines. Je pense d'ailleurs que des stages dans les camps pourraient s'avérer utiles pour ceux qui cherchent des solutions dans les camps. Nous étions hantés par la peur des évacuations des campements illicites. Nous avons finalement réussi à arriver en France, où l'accueil n'a pas été des plus chaleureux. Pendant un an, nous n'avons pu accéder à une scolarité. Notre demande d'asile a d'abord été rejetée. Une institutrice française nous a alors aidés à franchir les différentes étapes (scolarisation, logement). Le logement a été un facteur primordial de notre intégration en France, nous permettant d'être scolarisés et à mes parents de trouver un emploi. Sans logement, il aurait été difficile de nous intégrer. Après une licence en droit avec mention, j'ambitionne de devenir magistrat, pour rétablir la justice pour tous. A travers cette carrière, j'espère pouvoir aider les Roms, voire intégrer le Conseil de l'Europe.

Le logement est un droit fondamental, reconnu tant au niveau français qu'international. Force est toutefois de constater son ineffectivité. Mon parcours paraît peut-être

exceptionnel – ce qui explique l’engouement médiatique – mais il me semble anormal de considérer comme exceptionnel qu’une jeune Rom suive des études à la Sorbonne.

### **ZAHRA BOUDJEMAÏ**

Vous dites que le logement est essentiel, source de stabilisation pour tous.

Aline Archimbaud, quelles sont vos conclusions ? Comment voyez-vous l’avenir à l’aune des propos politiques de ces derniers jours ?

### **ALINE ARCHIMBAUD**

Deux points me semblent essentiels. Pour rompre avec les fantasmes et l’irrationnel, il faut rappeler que, depuis des siècles, les Roms ont été persécutés. Il convient donc de dénoncer les propos racistes. Souvenons-nous qu’entre 25 % et 50 % des Tziganes ont été déportés et tués à Buchenwald, Auschwitz ou ailleurs. Nous devons donc nous montrer très fermes. Les Roms sont, pour la plupart, des migrants économiques, précaires, persécutés dans leur pays. J’avais initié une proposition de résolution au Sénat afin de lever les mesures transitoires qui perdurent – et devraient être levées fin 2013 – limitent l’accès au travail légal des citoyens roumains et bulgares qui sont pourtant nos concitoyens européens. Ces conditions particulières continuent à rejeter dans la marginalité et le travail illégal des personnes qui ne le souhaitent pas. Personne ne souhaite se montrer laxiste vis-à-vis des réseaux mafieux. J’ai constaté, en faisant le tour de France, que ces réseaux représentent une minorité. Finissons-en donc avec ces fausses idées : ces réseaux doivent être réprimés mais ils représentent une minorité. Les 20 000 Roms veulent s’intégrer, cherchent du travail et veulent que leurs enfants aillent à l’école.

Tout le monde doit assumer ses responsabilités : les pays d’origine, l’Union européenne et la France. La France ne peut pas se défaire de ses responsabilités. Ces personnes sont présentes sur notre territoire, en situation de grande précarité, et nous avons, conformément aux traditions de la République et à notre Constitution, le devoir de les accueillir. Je suis réconfortée d’avoir entendu la ministre rappeler la position du gouvernement qui reprend la déclaration du Premier ministre de fin août 2012 et la circulaire interministérielle du 26 août 2012. Telle est la position du gouvernement

Concernant les déclarations faites par divers responsables politiques, les propos qui stigmatisent les populations – notamment en disant que les Roms harcèlent les enfants, leur volent leurs cartables – et affirment que les Roms ne veulent pas s’intégrer sont faux. Une déclaration indiquant que la seule solution est que les populations quittent la France, ne correspond pas à la ligne du gouvernement. Ces positions individuelles sont absolument insupportables, inadmissibles et irresponsables quand elles émanent de personnalités en vue qui ont une influence sur les citoyens.

Tout enfant doit être scolarisé en France : c’est une obligation légale des communes. Le maire qui refuse se met hors-la-loi. Vous pouvez vous exercer un recours devant la loi ou vous adresser aux parlementaires et nous relayerons auprès du gouvernement pour faire appliquer la loi. Je tiens à saluer chaleureusement l’action de la DIHAL et du préfet Régnier ainsi que de toute équipe. Dans une société repliée sur elle-même, dans l’angoisse du chômage, du logement, il convient de proposer des mesures concrètes, en recensant et en encourageant les bonnes pratiques en matière de scolarisation, de santé et de logement. Il convient d’affirmer, au plus haut sommet de l’Etat, que la circulaire doit être appliquée. La DIHAL convoque régulièrement les préfets et l’ensemble des relais du gouvernement dans les départements. Il existe des résistances, à cause de la forte pression publique sur les

maires, à six mois des élections municipales. La circulaire doit être mise en application, ce qui requiert des moyens. Les régions disposent de fonds et nous pouvons aussi recourir aux fonds européens qui ne sont pas dépensés. En Seine-Saint-Denis, les réseaux et les associations se sentent désarmés car ils ont du mal à trouver des relais auprès de certains maires. Nous devons diffuser l'information et les possibilités d'action, objectif auquel concourt une telle journée. A contre-courant de ce qui peut être dit, je pense que les Roms représentent une chance pour notre pays : si nous acceptons de la saisir, elle peut nous aider à penser la ville et l'habitat et nous apporter beaucoup sur le plan culturel. La médaille d'or du meilleur apprenti de France a été remportée, deux années consécutives, par une jeune fille Rom. Contre les réactions virulentes, nous devons avancer sereinement sur des propositions concrètes et travailler à une société de métissage. Le fait d'avoir une société ouverte aux autres cultures constitue une richesse. Je souhaite que davantage de moyens soient consacrés à des projets concrets. Les maires qui montent des structures de 10 à 12 logements doivent être soutenus.

### **MICHEL BILLOUT**

Nous attendions beaucoup de cette journée, première action forte de caractère gouvernemental pour échanger sur les bonnes pratiques et poursuivre l'élan. Je fais partie des parlementaires qui ont salué la création de la délégation interministérielle et saluent le travail mené. Il convient maintenant de donner davantage d'ampleur et de crédibilité à cette action pour traduire en actes les discours. La circulaire du mois d'août 2012 vise à donner un cadre au démantèlement des campements jugés dangereux ou illicites mais aussi à travailler à de véritables solutions. La circulaire prévoit que le démantèlement constitue une exception et que le maintien sur place doit devenir la règle pour développer des actions d'insertion. J'espère que nous pourrons faire le constat, l'an prochain, que nous avons atteint cet objectif. La Ligue des droits de l'homme a constaté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'expulsion de 15 000 personnes. Nous ne pouvons construire sur cette base. Il est important que nous portions un message pour dire qu'il faut davantage écouter davantage les familles Roms, les associations qui travaillent avec les Roms pour construire des projets d'insertion, le défenseur des droits mais aussi le Parlement. Le 18 janvier 2013, le Sénat a publié une résolution européenne s'inquiétant de la multiplication des démantèlements de campements illicites au cours des derniers mois, renforçant la précarité des populations, et demandant l'application de la circulaire, toute la circulaire, rien que la circulaire. Nous sommes un certain nombre à agir dans la même direction. Il semble indispensable que nous nous retrouvions régulièrement pour faire le point et renforcer notre action en faveur du respect des droits de l'homme.

### **MARIE LAJUS**

Le département des Bouches-du-Rhône est un département compliqué du point de vue de l'accueil des populations migrantes en général et de la communauté Rom en particulier. Je souhaite apporter un témoignage sur la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 dans ce département. Les préfets ont une légitimité, en tant que représentants de l'Etat, notamment en période électorale, dans l'affirmation de principes ou du cadre légal. Ils offrent en outre le gage d'une certaine neutralité et d'une équité de traitement sur l'ensemble des sujets opérationnels qu'ils traitent. Le problème des Roms est un des sujets opérationnels parmi d'autres. Dans le département, nous avons cherché à mettre en place un partenariat entre les collectivités territoriales et les opérateurs associatifs et nous avons constaté que les postures évoluaient progressivement. Au début des réunions du comité de suivi, chacun s'affirmait puis, lorsque les techniciens ont succédé aux élus, le vrai travail a

débuté. Nous constatons donc que, même lorsque les élus portent des discours extrêmes, les services techniques sont prêts à travailler, surtout si le représentant de l'Etat leur demande. Si le préfet contacte un responsable de la voirie ou de la propreté pour lui demander de faire tel effort à tel endroit, ce dernier le fait. Nous avons ainsi réussi à entraîner des communes dont les politiques ne paraissaient pas mobilisés pour l'humanisation des conditions de vie. Certaines communes ont installé des toilettes sèches dans les camps. J'ai constaté une attente assez forte vis-à-vis de l'Etat pour assumer une forme de leadership, notamment sur les questions d'insertion, d'accompagnement social ou de logement d'urgence. Certaines collectivités territoriales n'auraient peut-être pas osé prendre des initiatives ou créer des dispositifs mais ont accepté de travailler avec l'Etat ou de contribuer financièrement à la mise en place de projet. Ces projets avancent donc dès lors que l'Etat prend le leadership.

Enfin, en quittant les postures générales ou les traitements spécifiques, les avancées sont enregistrées quand la logique est celle du travail social et de l'examen de situations individuelles, humaines et concrètes. Si les services sont mobilisés sur leurs compétences de droit commun, tous peuvent répondre. Il semble toutefois difficile de créer, dans ce département, des villages d'insertion qui requièrent un engagement et un affichage fort. Il est toutefois possible de progresser par l'insertion dans le logement, dans du logement diffus.

Les familles Roms doivent être traitées comme tout le monde, avec sans doute une attention particulière sur les conditions d'arrivée. Seule l'application du droit commun permettra d'avancer, y compris dans les départements où les élus s'expriment avec force.

### **LAURENT EL-GHOZI**

Je commencerai par une citation de Sénèque : « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles* ». Alors, osons ! Osons dire que la France n'est pas le pays des droits de l'homme mais le pays de la déclaration des droits de l'homme, comme le dit Robert Badinter Osons dire que la circulaire n'est pas appliquée, faute d'objectifs univoques : éradication des bidonvilles et/ou intégration. L'éradication ne peut, pour nous, qu'être la conséquence de l'intégration et non l'inverse. L'intégration requiert un double mouvement convergent : les migrants vers notre société, sans perdre leur valeur et leur richesse culturelle, et la société dans une ouverture, une solidarité, une confiance. Osons croire que la France en est capable. Osons dire que, sans une volonté et un discours politique clair et partagé, ces objectifs ne pourront pas être atteints. Osons dire qu'aucune politique spécifique ne peut être justifiée par une origine ethno- raciale réelle ou supposée. Nous le disons depuis 20 ans mais le contraire continue à être affirmé : c'est alors une politique raciste. Les populations dont nous parlons – souvent sans elles – ne présentent aucune caractéristique qui les rendrait inaptes à l'intégration et incompatibles avec la diversité de la société française. Ceux qui affirment pudiquement le contraire ne sont pas des républicains, se trompent de combat, nuisent à la cohésion sociale, favorisent les divisions et la haine et dégradent l'image de la France. Osons travailler sereinement, hors de la passion et de l'irrationnel, hors des petits calculs politiques à six mois des élections : la peur du Front National n'éloigne pas le danger du Front National. C'est possible si chacun s'attache à déconstruire les stéréotypes et les stigmatisations. Osons tous animer des débats publics sur le sujet, affronter des opinions publiques manipulées et montrer, avec les Roms, dans quelles difficultés nous les obligeons à vivre. Tout le droit et rien que le droit : toute la circulaire et que les sept ministres qui l'ont signée respectent leur signature et la fasse respecter par leurs services. Osons attaquer les préfets et les maires qui ne l'appliquent pas et les propos racistes. La marginalité et la

pauvreté ne sont ni un choix ni une fatalité mais bien un résultat politique construit qui éloigne du droit en matière d'école, de santé, de travail, de logement, de respect et donc d'intégration. Utilisons le programme national de médiation sanitaire en direction des Roms : obligeons les ARS à débloquer les crédits pour qu'il y ait des médiateurs sanitaires. Cette journée a montré qu'il était possible de faire autrement, si tout le monde y contribue, en France, en Roumanie et dans l'Union européenne. Au seul premier semestre 2013, 11 100 Roumains et Bulgares ont accédé légalement au travail. Telle est la première clé, avec la stabilisation sur le terrain. Osons exiger une autre politique, la circulaire, avec les moyens pour soutenir la DIHAL et les partenaires. Le coût de la politique menée jusqu'à présent est exorbitant. Nous pouvons utiliser autrement ces dizaines de milliers d'euros. Osons affirmer que c'est nécessaire et possible.

### **UNE INTERVENANTE**

Dans les Yvelines, le camp des Roms se trouve sur Triel, loin de toute habitation. Pour que les enfants puissent être scolarisés, nous avons dû, bien avant l'application de la circulaire, faire intervenir la HALDE puisque le maire refusait de les scolariser. Un travail remarquable est maintenant réalisé vis-à-vis des enfants. Pour que les enfants puissent aller à l'école, il avait été envisagé de positionner un arrêt pour le bus scolaire, sachant que les enfants doivent auparavant emprunter un chemin de 800 mètres pour rejoindre la route. Ces enfants sont amenés par des volontaires du Secours Catholique ou des familles du terrain. Les mères acceptent même que les enfants soient scolarisés dès la maternelle. L'arrêt devait être positionné mais, à cause des normes drastiques, le coût s'élève à 70 000 euros et nous n'avons donc pas de solutions. La situation est dramatique car les enfants sont en larmes lorsque qu'ils ne peuvent pas aller à l'école.

### **VERONIQUE DECKER**

Les droits sont bafoués, avec une coalition de tous pour rendre tout difficile. Il est dix fois plus difficile de scolariser un enfant Rom que tout autre enfant. Si vous voulez scolariser un enfant Rom handicapé, il faut des mois de travail pour que la MDPH perde le dossier. Je suis arrivée ce matin avec la peur au ventre et je repartirai avec car nous allons affronter deux campagnes électorales dans lesquelles, très clairement, nous serons confrontés à une surenchère de racisme anti-Rom. Des maires de gauche comme de droite refusent aujourd'hui la scolarisation des enfants. Je repars la peur au ventre car il me semble que la parole de la DIHAL est démonétisée : la circulaire, dans les faits, n'est pas appliquée et tout le monde s'en moque. En Seine-Saint-Denis, le 115 laisse à la rue ; les municipalités ne scolarisent pas – certains maires, comme ceux de Drancy et du Bourget, se targuent d'avoir instauré la cantine gratuite et de n'y accueillir aucun Rom puisqu'il faut prouver qu'on réside dans la commune. Le racisme n'a jamais été aussi fort à l'encontre d'une communauté, depuis des années. Même à l'époque du « bruit et de l'odeur », les enfants des fameux Maliens polygames étaient quand même acceptés dans les écoles. Les enfants Roms sont les premiers qu'on refuse, la tête haute. Ceci doit vous effrayer.

### **UN INTERVENANT**

Je suis un peu déçu de cette journée. La circulaire ne garantit pas la stabilisation et la pérennisation des populations et donc l'accès aux droits. La circulaire concerne les évacuations des campements illicites. De nombreux exemples positifs m'ont intéressés et étonnés mais ils sont loin de la réalité que nous vivons en Seine-Saint-Denis. Les évacuations sont partout désastreuses pour les populations, y compris dans les départements cités comme exemples aujourd'hui. Quand des bonnes volontés se mettent ensemble, au

niveau des associations, des personnes concernées et des collectivités territoriales, il peut se passer quelque chose mais il faut alors une volonté politique. Dans la période que nous vivrons demain, cette absence de volonté politique pour obliger les collectivités territoriales et les préfets à jouer leur rôle risque d'avoir des conséquences désastreuses.

**CSILLA DUCROCQ, ASSOCIATION INTERMEDES ROBINSON ET ASEFRR (ESSONNE)**

Envisagez-vous de procéder à une enquête auprès des élus et des préfets pour savoir ce qui les conduit au non-respect du droit ? Par ailleurs, pourquoi les fonds européens ne sont-ils pas utilisés, alors que nous manquons de moyens ? N'est-il pas envisageable de flécher les fonds européens pour chaque département ?

**ZAHRA BOUDJEMAI**

Je remercie l'ensemble des participants à la table ronde



# CONCLUSION

## **ALAIN REGNIER**

Je vous remercie tous pour la qualité de cette journée. La délégation a organisé une vingtaine d'ateliers thématiques sur une demi-journée ou une journée. Je propose de consacrer le prochain atelier thématique de la DIHAL à la question des fonds européens.

Nous sommes des citoyens engagés, des fonctionnaires engagés puisque nous avons choisi le service public. Je vous donnerai rendez-vous dans un an pour vous démontrer, je l'espère, que de nombreux territoires sont vertueux dans l'application de la circulaire. Personne ne détient la vérité et nous devons faire preuve d'humilité dans l'approche.

Je vous confirme que les moyens exceptionnels que j'avais demandés au Premier ministre seront reconduits toute la durée du quinquennat. Les 4 millions d'euros sont inscrits dans le plan précarité pauvreté jusqu'en 2017. Nous pourrions toujours financer les équipes projets territoriales, encourager les actions des médiations et poursuivre les diagnostics sur le terrain. Nous aurons toujours des élections. Nous nous trouvons dans de très grosses turbulences qui risquent d'être durables dans toutes les sociétés européennes. Nous devons expliquer à l'opinion publique et entendre ce que chacun veut dire. Les élus locaux se trouvent parfois dans des situations inextricables. Je ne porterai donc pas de jugement sur mes collègues ou sur l'ensemble de la société. Il nous appartient de porter le débat et d'affronter nos concitoyens dans des réunions publiques pour débattre et déconstruire certaines idées. J'ai déposé auprès de la Commission européenne une demande de financement pour des actions de lutte contre les discriminations, afin de changer le regard porté sur ces habitants des bidonvilles, majoritairement Roms. Aidez-nous à promouvoir un débat dans la société française. Le message est brouillé puisque de nombreuses contrevérités ont été dites, par exemple sur Schengen. Il est de notre responsabilité d'éclairer les français et d'expliquer, en produisant un débat éclairé. Je compte sur vous pour partir non pas la peur au ventre mais la fleur au fusil.



Délégation interministérielle à  
l'hébergement et à l'accès au logement

244, boulevard Saint Germain - 75007 Paris  
contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr  
tél. 01 40 81 33 73 - fax. 01 40 81 34 90

